The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

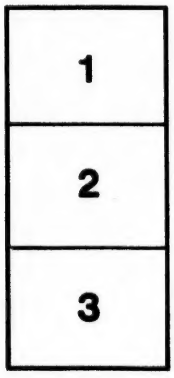

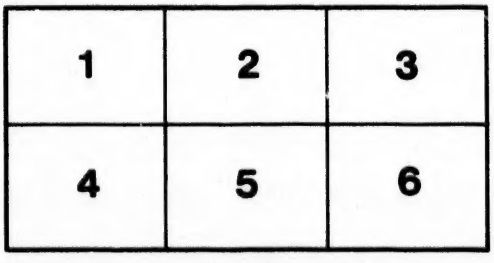

ADRESSE

À

TOUTES LES PUISSANCES

DE

L'EUROPE,

SUR L'ÉTAT PRÉSENT ET FUTUR

DE LA NOBLESSE,

ET

DU CLERGÉ FRANCOIS.

PARTICULIÈREMENT

AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE,

Sur les Moyens d'assurer à ces deux Corps l'Existence la plus convenable aux Circonstances,

MOYENNANT UN

PLAN D'ÉTABLISSEMENS

DANS LE

CANADA,

Les plus avantageux possibles, soit au Gouvernement, soit au Commerce Britannique, soit aux Loyalistes.

Par CHARLES GRANT, Vte DE VAUX.

À LONDRES.

Et se vend chez MM. ELMSLEY, *Strand*; DE BOFFE, *Gerrard-Street*; DEBRETT, *Piccadilly*; & LONGMAN, *Paternoster-Row*.

1794.

On ſouſcrit, à Une Guinée par An, pour les Ouvrages du Vicomte DE VAUX, en 4 Volumes in-8°, chez M. ELMSLEY, Libraire, *Strand*, où l'on trouvera le Premier Volume, & le Proſpectus relatif à cette Souſcription.

SUR LA NOBLESSE,

RELATIVEMENT AUX GOUVERNEMENS;

ET

SUR LES GOUVERNEMENS,

RELATIVEMENT A LA NOBLESSE.

DIALOGUE

Adreſſé à toutes les Puiſſances, & à la Nobleſſe Françoiſe.

1°. Sur la NOBLESSE, relativement aux GOUVERNEMENS.

C...G... POINT de Nobleſſe, point de Monarque, dit le célèbre Monteſquieu.—Il s'enſuit auſſi que— Point de Monarque, point de Nobleſſe.—On doit y ajouter:—Sans Monarque, ni Nobleſſe, point de loix fixes, point de bon ordre, point d'*union*, d'enſemble, ni d'accord; point de bonheur, enfin point de propriété aſſurée, point d'honneur, &c.

Leveller. La Nobleſſe eſt un mot.—

C... G... Oui, l'honneur eſt un mot; les vertus ſociales ſont auſſi des mots; mais ces mots expriment

des choſes morales, inſéparables entre elles, comme elles le ſont du bien général.

Leveller. Il eſt certainement beaucoup de gens d'honneur qui ne ſont pas Nobles ; &...

C... G... Aſſurément ; mais on ne les appelleroit pas aujourd'hui des *Gens d'honneur*, s'il n'avoit jamais exiſté de Nobleſſe. La Nobleſſe a fondé l'honneur, comme la terre a produit les arbres.

Ce ſont deux genres de la même eſpèce, ſans l'un deſquels l'autre ne ſe reproduit plus. (*)

L'honneur caractériſe les inégalités morales.

L'*égalité* n'admet point de vertus ; car la vertu eſt une ſupériorité.

Leveller. Mais la ſupériorité n'eſt pas toujours dans les mains de la vertu.—

C... G... Cela eſt vrai ; mais c'eſt de la réunion de ces deux avantages que doivent réſulter tous ceux de la ſociété ; il faut donc s'attacher uniquement à ce que l'un ne puiſſe exiſter ſans l'autre.

J'en conclus, & je vais vous démontrer, que la Nobleſſe ne doit pas plus être détruite que les Monarchies ; qu'elles doivent ſe ſoutenir l'un l'autre ; qu'il n'eſt pas plus permis aux Peuples de détruire leurs Monarques, qu'aux enfans de tuer leur père.

(*) Voyez la ſuite de mes Recherches, ſur l'origine de la Nobleſſe.

Que ſi la Nobleſſe ſe doit aux Monarques & aux Peuples, les Monarques ſe doivent à la Nobleſſe & aux Peuples, comme les Peuples ſe doivent aux Monarques & à la Nobleſſe.

Quand l'une des trois parties *dégénère*, ou eſt ſouffrante, les deux autres doivent ſe réunir pour la *rétablir*, ou la *maintenir*.

2°. Sur les Gouvernemens, relativement à la Nobleſſe.

Ce principe n'exiſte pas ſeulement entre ces trois parties d'un royaume, mais il eſt indiſpenſable de l'obſerver réciproquement entre toutes les Puiſſances.

Si la conduite des Jacobins François (en détruiſant leur Roi, leur Nobleſſe, toute religion, toute morale, toute propriété, &c.) eſt la honte de l'humanité, & en exécration à tous les honnêtes gens, la guerre que toutes les Puiſſances ſont obligées de leur faire, doit avoir des motifs & des plans totalement oppoſés aux leurs, c'eſt-à-dire de rétablir & maintenir tout ce qu'ils ont voulu détruire, à quelques modifications près, afin que juſtice ſoit faite pour le pauvre, comme pour le riche : mais ces modifications ne doivent s'étendre que ſur les détails, & non ſur le fond.

Le fond conſiſte,

1°, A reconnoître un Dieu & les moralités Chrétiennes :—la modification eſt la liberté des

cultes, lorſqu'ils ne s'écartent pas du principe généralement reçu :

2°, Un Roi, chef ſuprême de tous les cultes, comme pour l'exécution de toutes les loix civiles, &c. avec tout pouvoir pour le bien & le bon ordre.

3°, *Une Nobleſſe*, pour aider à l'exécution de la loi dans tous les genres, & pour ſervir de défenſeurs, comme de ſoutien au Gouvernement & au Peuple.

4°, Une Adminiſtration ſage, par le moyen de laquelle tous les ſujets, depuis le Roi juſqu'au manœuvre, puiſſent jouir en paix de tous les bienfaits de la nature, & des avantages du Gouvernement, ſous la protection de la loi.

Voilà ce que les Jacobins ont détruit : voilà ce que les Puiſſances de l'Europe, la maſſe de tous les honnêtes gens, doivent chercher à rétablir.

Ce ſeroit ſe donner un rapport avec nos ennemis, que d'avoir d'autres vues :—ce ſeroit donc une injuſtice, un mal réel, ſi l'on oublioit, ou anéantiſſoit un de ces quatre points fondamentaux dans le plan de cette guerre.

Cependant la ſituation précaire & incertaine à laquelle ſe trouve réduite la Nobleſſe Françoiſe, ſemble prouver que l'on ne met point aſſez en conſidération, dans cette guerre, ſon état préſent & futur : cette inſouciance pourroit devenir auſſi fâcheuſe pour les Gouvernemens, qu'elle eſt malheureuſe pour la Nobleſſe. Tous les membres de ce Corps ſont totalement abandonnés à eux-mêmes ; & l'on peut dire, aux erreurs auxquelles les livrent *leurs eſpérances naturelles*, comme aux infortunes

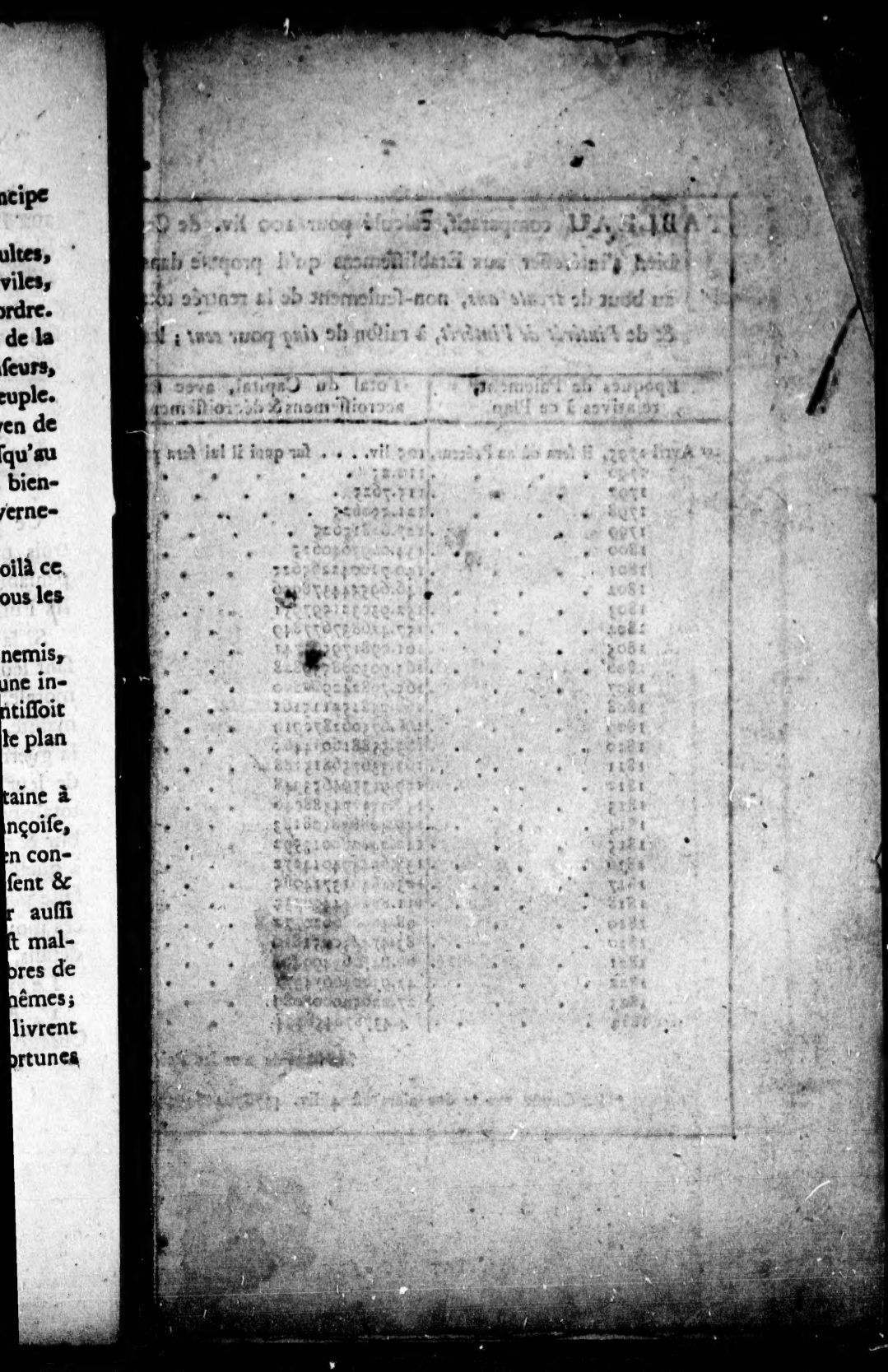

TABLEAU comparatif, calculé pour 100 liv. de Ca… le bien s'intéreſſer aux Etabliſſemens qu'il propoſe dans …da, d… au bout de *trente ans*, non-ſeulement de la rentrée tot… …ds q… & de *l'intérêt de l'intérêt*, à raiſon de *cinq* pour *cent* ; les …eurs

Époques de Paiement, relatives à ce Plan.	Total du Capital, avec ſes accroiſſemens & décroiſſemens.	…& Pa… …cripte…
1er Avril 1795, il ſera dû au Prêteur,	105 liv. . . . ſur quoi il lui ſera pa…	…liv. …
1796	110.25	
1797	115.7625	
1798	121.550625	
1799	127.62815625	
1800	134.0095640625	
1801	140.710042265625	1
1802	146.69554437890	2
1803	152.9303215979…	3
1804	157.426837677849	4
1805	161.098179561741	5
1806	163.903088539828	6
1807	165.798242966820	7
1808	166.738155115161	8
1809	166.675062870919	9
1810	165.558816014465	10
1811	163.336756815188	11
1812	159.953594653948	12
1813	155.351274388746	13
1814	149.468838108183	14
1815	142.242280013592	15
1816	133.604394014272	16
1817	123.484613714985	17
1818	111.808844400735	18
1819	98.499286620772	19
1820	83.474250951810	20
1821	66.647663499401	21
1822	47.930046074371	22
1823	27.226549008089	23
1824	4.437876458494	$\frac{20}{25}$*
	Montant de tous les Paie…	…$\frac{2}{5}$ & …

* La ſomme exacte due alors eſt 4 liv. 437876458494307… 61776…

liv. de Ca[illegible] le Vicomte Dz Vaux préſente aux Perſonnes qui voudront
opoſe dans [illegible]da, d'après lequel les Souſcripteurs verront qu'ils ſont aſſurés,
rentrée tou[illegible]ds qu'ils auront avancés, mais même du paiement de l'intérêt,
ur *cent* ; les [illegible]teurs recevant, pendant leſdites trente années, 280$\frac{2}{7}$ pour 100.

l, avec ſes croiſſemens.	& Paiemens faits aux cripteurs, à déduire,	Capital, déduction faite des Paiemens ci-contre,
il lui ſera pa[illegible]	liv. il lui reſtera donc dû	105 liv.
		110.25.
		115.7625.
		121.550625.
		127.62815625.
		134.0095640625.
	1	139.710042265625.
	2	144.69554437890625.
	3	149.9303215975195312.
	4	153.4268377677849.
	[illegible]	156.0981795617414.
	[illegible]	157.9030885398284.
	[illegible]	158.7982429668204.
	[illegible]	158.7381551151614.
	[illegible]	157.6750628709194.
	[illegible]	155.5588160144654.
	[illegible]	152.3367568151884.
	[illegible]	147.9535946539484.
	[illegible]	142.3512743887464.
	[illegible]	135.4688381081834.
	[illegible]	127.2422800135924.
	[illegible]	117.6043940142724.
	[illegible]	106.4846137149854.
	[illegible]	93.8088444007354.
	[illegible]	79.4992860207724.
	[illegible]	63.4742509518104.
	[illegible]	45.6476634994014.
	[illegible]	25.9300466743714.
	[illegible]	4.2265490080894.
	$\frac{10}{7}$	0. Le capital, intérêt, intérêt d'intérêt, ſeront payés.

[illegible]us les Paie[illegible] $\frac{2}{7}$ & le tout pour 100 liv.

[illegible]7645849430[illegible]617769940108574925695554931640625, qui égale à-peu-près 4 liv. $\frac{2}{7}$.

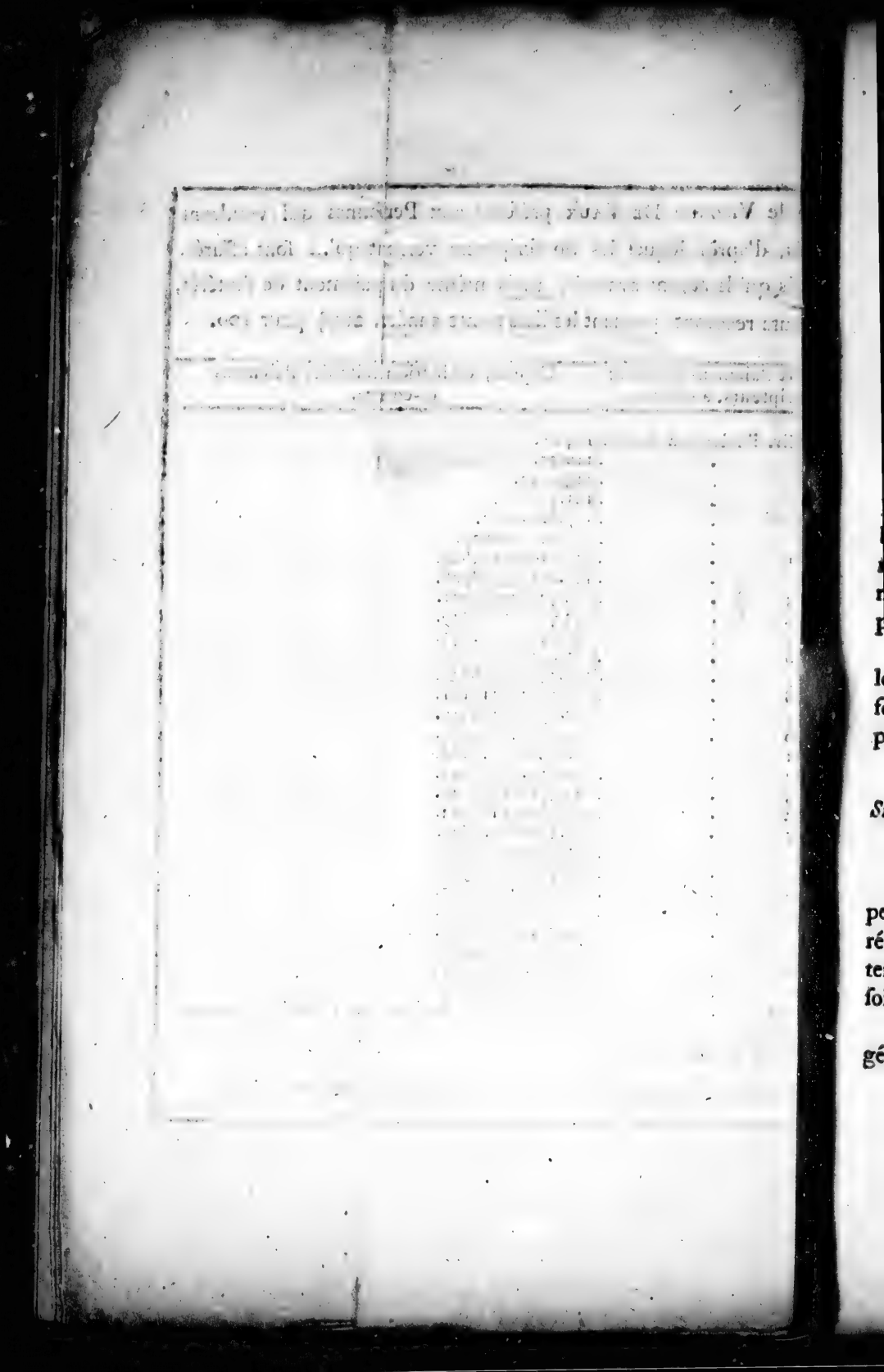

auxquelles leur ſituation les expoſe. Diſperſés, ſans organiſation, ſans chefs, en général, lorſqu'ils ſont ſéparés de nos Princes, tout eſt humiliant ou cruel pour eux dans les tournures de cette guerre. Un grand nombre ſe ſont fait maſſacrer, ou ſont morts de fatigues ſous différentes bannières, *ſans être aſſurés de l'objet direct de leurs travaux guerriers*, & ſans autres reſſources que l'eſpérance !

Il eſt cependant ſur ce point un dilemme clair :

Ou l'on a envie de rétablir la Nobleſſe, ou on ne l'a point. Dans le premier cas il ſeroit affreux & barbare de ne pas la ſoutenir, depuis nos malheureux Princes juſqu'aux enfans émigrés, par des meſures ſages, économiques, & fondées ſur un plan général, juſqu'au moment de leur reſtauration.

Dans le ſecond, il ſeroit encore plus cruel de leur laiſſer des eſpérances inutiles, & de ne pas former des établiſſemens raiſonnables & ſuffiſans pour leur aſſurer des reſſources en différens genres.

Sur le Plan général que pourroient adopter les Puiſſances Combinées, relativement à la Nobleſſe.

L'exécution d'un Plan auſſi néceſſaire coûteroit peu aux Puiſſances Coaliſées : car ſi la Contre-révolution a lieu, les Réfugiés pourroient s'acquitter ; s'il en eſt autrement, ils ſe rendront utiles, ſoit comme Colons, ſoit comme Militaires, &c.

Dans les circonſtances actuelles, le ſyſtême général doit être refondu dans un plan nouveau,

en perſpective pour le moment, & en exécution avec le temps, ſelon le genre des différentes parties qui doivent compoſer ce plan (bien entendu ſans altérer les Conſtitutions établies.)

Les Gouvernemens, pour faire connoître évidemment la pureté de leurs motifs, devroient commencer par des Proclamations dans l'intérieur de chaque Puiſſance, & les ſoutenir par des Manifeſtes à l'extérieur. L'Amérique, les Indes, l'Afrique, toutes les parties du monde ſont néceſſaires au plan général, pour y placer des capitaux en fonds de terre, pour y donner aſile aux mécontens, & aux infortunés, &c. Malheureuſement il faut convenir qu'il n'exiſte aujourd'hui que peu, ou point de *Syſtême Colonial*.

Je ne me contenterai donc point de faire des raiſonnemens vagues ſur le ſort de mes malheureux Confrères.

Si les Cabinets de l'Europe croient à une Reſtauration, & *la veulent telle que les Loyaliſtes la déſirent*, il eſt indiſpenſable (comme je l'ai dit dans le Ier Volume de mes Eſſais politiques) de leur accorder une organiſation ; de leur donner, ou leur faire choiſir des Chefs de tous les grades ; d'employer à la guerre tous ceux en état de porter les armes, *mais d'une manière convenable à la Nobleſſe* ; & l'on ſait, par expérience, que l'on peut compter ſur ce Corps. Alors tous ceux hors d'état de ſervir, doivent être pris auſſi en conſidération, & ſoutenus en Corps, comme des Officiers d'Invalides.

Si, au contraire, les Puiſſances n'eſpèrent, ni n'ont en vue la reſtauration de *tous les objets* déſirés par les Réfugiés, il eſt digne de leur loyauté, (s'il n'eſt pas prudent de le dire avec franchiſe) du moins d'agir en conſéquence, en préſentant *d'autres reſſources* à des êtres auſſi intéreſſans qu'infortunés.

Je ne prétends pas indiquer tous les moyens qui peuvent être employés en leur faveur ; je vais ſeulement développer ci-après un de ceux que j'ai cru les plus convenables, tant pour eux que pour la Grande-Bretagne, puiſqu'il s'y trouve un ſi grand nombre des victimes de la Révolution.

PREMIÈRES IDÉES SUR LE CANADA.

Pour ſecourir efficacement les Loyaliſtes & Eccléſiaſtiques François, les moyens propoſables me ſemblent être ceux qui peuvent le mieux repréſenter ce qu'ils ont perdu, ou ſont menacés de perdre.

De quelque côté que nous jettions les yeux ſur le globe en général, ou ſur les territoires des Puiſſances de l'Europe, nous ne voyons aucun ſéjour plus propre à leur procurer leurs anciens avantages, autant poſſible, que le Canada.

Les Jacobins François ont altéré, renverſé, détruit, aboli, & envahi leur Religion—leur Roi—leur Nobleſſe—tous les droits établis—les propriétés—la ſureté, & juſqu'à la Langue Françoiſe.—Les Loyaliſtes étant diſperſés ſous différens climats,

errans, étrangers par-tout, & privés de leur patrie, ne pourrions-nous pas croire avoir retrouvé pour eux une nouvelle terre promiſe dans les avantages que réunit le Canada ?

Là, dominent leur religion,—leur langue,—le climat le plus rapproché du leur dans certaines parties—Ils retrouveront des égards pour leur naiſſance —des droits, & des loix ſemblables aux leurs—la ſureté, la tranquillité—& des propriétés égales ou ſupérieures à celles dont ils ont été privés depuis le commencement de cette révolution.—Enfin ils ſerviront un grand Monarque digne de recevoir le reſpect, l'attachement & la fidélité que nous portions au nôtre, & auquel nous devons non-ſeulement la plus douce hoſpitalité, mais encore duquel nous tiendrons tous ces nouveaux avantages, ſans être pour cela forcés d'abandonner nos anciennes propriétés, s'il y a lieu à les recouvrer.

C'eſt donc d'après cet apperçu, & le deſir d'un grand nombre de mes Confrères de jouir de ces avantages, deſir connu des Miniſtres, qui ont reçu une quantité de lettres à ce ſujet, que je me ſuis attaché à raſſembler les inſtructions ſuivantes, tant pour en faire hommage à Sa Majeſté Britannique, que pour les communiquer à mes Confrères, à toutes les parties intéreſſées, & au public.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU ROI,

Au nom de 1000 *Réfugiés François, tant Eccléſiaſtiques que Nobles, & remis à Sa Majeſté, le* 14 *Février dernier, par le Vicomte de Vaux.*

AU ROI.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ eſt ſuppliée d'accueillir avec bonté les vœux d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques & de Gentilshommes François réfugiés, tant dans la Grande-Bretagne, que dans les Pays-Bas, en Hollande, dans une partie de l'Allemagne, &c. qui (ſe trouvant aujourd'hui épuiſés de toutes leurs reſſources, & déſeſpérant de voir une fin prochaine à leurs maux; leurs efforts, par la vôie des armes, n'ayant pas encore eu juſqu'ici de ſuccès efficaces, & ayant au contraire déjà perdu un grand nombre de leurs braves confrères & parens, tant par la guerre, que par les fatigues & les maladies) deſireroient enfin prendre des partis qui, en terminant leurs *misères actuelles*, leur aſſuraſſent une ſubſiſtance ſuffiſante par des voies convenables & avantageuſes, autant que poſſible, non-ſeulement au Gouvernement Britannique, mais encore à la Nation généreuſe à laquelle ils ont dû, juſqu'ici, tous les ſecours que peut dicter l'humanité, ſecours

qu'ils voudroient enfin faire tourner au profit de leurs bienfaiteurs par des travaux utiles.

Un grand nombre, donc, d'Eccléſiaſtiques & Nobles réfugiés, ayant appris, par les papiers publics, que Votre Majeſté avoit daigné accorder, dans le Canada, une portion de terre à l'un de leurs Confrères, originaire de la Grande-Bretagne (le Vte de Vaux) ont imaginé qu'en s'adreſſant à celui qui avoit reçu cette marque de confiance & de bonté de votre Majeſté, ils pourroient obtenir (non par individu, mais comme corps) des conceſſions de fonds aſſez conſidérables pour leur aſſurer une exiſtence honnête, ainſi que les moyens d'aller s'établir ſur ces conceſſions, & d'en tirer un parti avantageux pour la Grande-Bretagne, & pour eux-mêmes.

Mais comme le Vte de Vaux, d'après toutes les demandes qui lui ont été adreſſées par ſes Confrères, a bien ſenti que tout le poids des avances néceſſaires ne devoit pas retomber ſur le Gouvernement, il a conféré avec pluſieurs des meilleurs négocians de Londres, pour connoître les moyens qui pourroient être ajoutés à ceux que Votre Majeſté voudroit bien accorder.

En conſéquence, il croit pouvoir compter ſur une Compagnie, parmi leſdits Négocians, qui conſentira à ſe mettre à la tête de cette opération, ſous l'autoriſation du Gouvernement, & à contribuer aux avances néceſſaires.

Il ne s'agit donc plus que de connoître juſqu'à quel point il eſt poſſible au Gouvernement de s'in-

téreſſer au ſort des malheureuſes victimes de la guerre préſente, afin de ſavoir ſi cette Compagnie peut faire le reſte de ce qui eſt utile, pour donner un plein ſuccès à cette opération.

Avant d'obtenir de Votre Majeſté une réponſe favorable à cette demande, il eſt néceſſaire d'en établir l'étendue,

1°, Par le nombre des nouveaux Colons ;

2°, Par les dépenſes indiſpenſables pour ce nombre;

3°, Par les avantages, profits & aſſurances, qui pourront s'y trouver.

Quant à la première queſtion, on peut compter au moins ſur mille individus, c'eſt-à-dire, cinq cents Eccléſiaſtiques, & cinq cents laïcs, femmes & enfans : quoique ce nombre puiſſe être beaucoup plus conſidérable, ou moindre, ſi Votre Majeſté l'exige.

En établiſſant les premiers calculs ſur le nombre de cinq cents, il ſera aiſé de doubler ou de ſubdiviſer à volonté.

En ſuppoſant que Votre Majeſté veuille bien accorder cent arpens de terre à chaque individu, femmes, & enfans, ce ſeroit, pour cinq cents perſonnes, cinquante mille arpens.

Mais comme cette quantité de terrein ne peut être défrichée tout d'un coup, il ne ſeroit pas néceſſaire que la dépenſe des avances fût à proportion de cette quantité.

1°, La première dépenſe indiſpenſable eſt la ſubſiſtance des nouveaux Colons, du moment où ils

ſe feront enregiſtrés, juſqu'à celui où ils pourront jouir des réeoltes ſuffiſantes pour ſe nourrir; ce qui demande trois années.

2°, Il eſt néceſſaire d'avoir des facilités pour le paſſage des individus, & les fournitures de première néceſſité, telles que cabannes, beſtiaux, outils, &c.

3°, Dans le cas où ces Colonies ſe trouveroient ſur les bords de la mer, ou du fleuve St. Laurent, pour ſe défendre des . curſions étrangères, il pourroit être conſidéré comme ſage de conſtruire des petits Forts en terre: alors il faudroit quelques armes, qui ſeroient entretenues ſoigneuſement dans un arſenal, pour le beſoin.

4°, Il faudroit conduire avec les nouveaux Colons, quelques Charpentiers, Maréchaux, Cordonniers, &c. qui ſeroient pris parmi des étrangers; des conſtructeurs de bâteaux, pour l'exploitation des bois, &c. des Chirurgiens, &c. qui, dans leurs différens arts & métiers, formeroient des apprentis.

Avances nécessaires.

Ces dépenſes pourront être miſes ſous les yeux de Votre Majeſté, par des Tableaux.

Ces avances ſe montent à trente ou quarante mille livres ſterling; mais la totalité n'eſt pas néceſſaire au premier inſtant & l'on prévoit plus d'une reſſource pour aider au Gouvernement, avec des compenſations préſentes & futures.

Ressource.

1°, Le Gouvernement, & des Anglois généreux paient déjà, pour le ſoulagement des Eccléſiaſ-

tiques . . . par an, l. s. d.
Pour celui des Emigrés laïcs, par an, . . .

Le nombre de ceux qui jouiſſent de ces bienfaits eſt de . . . . . .
dont le rapport en nombre, avec celui de ces nouveaux Colons, eſt de . . . . .

La dépenſe pour cette Colonie étant fixée à trois ans, eſt donc une compenſation favorable pour le Gouvernement, relativement aux ſecours accordés aux Emigrés.

2°, Cette opération étant connue du public, pourra intéreſſer aſſez pour qu'il ſe préſente quelques nouveaux Souſcripteurs, leſquels Souſcripteurs pourront ſe diviſer en deux claſſes : d'abord ceux qui agiront par pure généroſité ; enſuite ceux qui recevront des intérêts de leur argent dépoſé dans les mains d'une Compagnie de Négocians : ces intérêts pourront être payés les premières années, ſur les capitaux, par cette compagnie, enſuite ſur les revenus : mais il ſeroit mieux, peut-être, d'en payer de plus conſidérables par la ſuite, & de n'en pas payer juſqu'à ce que les terres ſoient en valeur ; ce qui ſera démontré par un Tableau ici joint.

La Compagnie qui ſera à la tête de cette affaire étant l'aſſurance du Gouvernement, comme le Gouvernement & l'entrepriſe ſeront celle de la Compagnie, recevra tous les fonds deſtinés pour cette opération, & aura un Agent à Quebec, ou à Montréal, pour ſuivre l'exécution dans la partie qui la concerne, c'eſt-à-dire, dans celle des finances :

cette Compagnie reſtante à Londres, ſerviroit auſſi à la correſpondance & au commerce avec l'Angleterre & ſes dépendances, & en même temps à la réclamation des biens des Emigrés en France, lorſqu'il y aura lieu. Les autres parties, telles que l'adminiſtration, la conduite des plans, la police intérieure, le civil en général, pourroient être confiées au principal chef, choiſi par les nouveaux Colons, ſous l'agrément de Votre Majeſté.

Il faudroit également d'autres chefs particuliers pour le bon ordre; mais la totalité ſe conformeroit entièrement aux loix du pays, qui ſerviroient de baſe à celles de cet établiſſement.

3°, *Aſſurances & avantages qu'auront les Membres de la Compagnie de Commerce, qui ſera à la tête de cette opération.*

Cette Compagnie de Négocians (ſi le Gouvernement donne les premières avances) fournira les autres fonds néceſſaires pour la ſuite de l'opération, parce qu'elle aura pour aſſurances,

Premièrement, hypothèque ſur les fonds qui vont être défrichés;

Secondement, ſur les biens des Emigrés, tant en France, que dans les Indes Occidentales (ſi un jour les propriétés, du moins, ſont rendues.)

Troiſièmement, ſur le commerce que fera cette Colonie avec les Iles de l'Amérique & l'ancien Continent, ſi l'établiſſement n'eſt pas trop enfoncé dans les terres.

Note, Il eſt aiſé de prévoir les avantages qui vont ſe développer pour le commerce des bois, &c. du Canada, lorſque la totalité, ou la meilleure partie des Indes Orientales & Occidentales appartiendra à la Grande-Bretagne, ce qui fera tomber le commerce de ce genre que faiſoient les Etats-Unis.

Quatrièmement, la geſtion des fonds que leſdits Négocians auront dans les mains, & qu'ils feront valoir juſqu'à ce que l'exploitation des terres ait tout conſommé ; temps où les terres en valeur deviendront un garant très-ſolide pour les intérêts des capitaux avancés ; non par une ſolidarité effrayante pour quelques-uns des nouveaux Colons, mais en donnant pour ſurcroît d'aſſurance à la Compagnie de Négocians un dixième de tous les fonds qui ſeront défrichés en pleine propriété, en outre les intérêts des capitaux, &c.

Cinquièmement, les profits de l'entrepriſe, de toutes les fournitures de ces opérations, &c.

Sixièmement, enfin, quelques ſommes dépoſées aux mains de cette Compagnie, par un nombre de Colons auxquels il reſte encore du crédit, & deſquelles ſommes ces Colons recevroient le paiement en terres défrichées, ou autrement.

Les Emigrés qui auroient quelques fonds, trouveroient un double avantage à les mettre dans l'opération, parce qu'ils en bénéficieroient comme ſouſcripteurs, & comme Colons.

4°, Ce ſeroit une grande reſſource pour cette Colonie, ſi votre Majeſté daignoit y ajouter quelques

conceſſions de terres, à Saint-Domingue ſur-tout, ou dans quelques autres Colonies Angloiſes, parce que ſur ces conceſſions elle trouveroit ſur-le-champ le crédit d'une ſomme relative, laquelle ſomme ſeroit un ſecours de plus ; & la Compagnie de Négocians ſe chargeroit de l'exploitation de la conceſſion de Saint-Domingue, ou autres.

Observations.

Moyens de pourvoir aux beſoins des Colons âgés & infirmes.

Le plus embarraſſant n'eſt pas de pourvoir à ceux qui ſe déterminent à travailler eux-mêmes au défrichement du terrein qui leur ſera donné ; mais de fournir aux beſoins de ceux qui ne peuvent, par leur âge & leur conſtitution, ſe livrer à ces travaux. Cette opération ne ſeroit pas complette, ſi on n'y trouvoit pas des reſſources pour un grand nombre de ceux-ci : il y auroit de la barbarie à abandonner à leur malheureux ſort de reſpectables pères de famille, dont quelques-uns ayant avec eux des femmes & des enfans, ſe rendroient utiles dans l'intérieur des ménages, & fourniroient des hypothèques ſur leur fortune en France, s'il y a lieu, & ſur l'opération comme nous venons de le dire.

Ces reſſources peuvent ſe trouver par les moyens ſuivans...

1°, Chacun ayant cent arpens dans le plan général, ceux qui ne peuvent travailler s'arrangeroient & s'aſſocieroient avec les meilleurs travailleurs, en leur cédant une partie de leur terrein pour en obtenir le défrichement de l'autre.

2°,

2°, Sur la maſſe des fonds on pourroit payer quelques ouvriers du pays, & le rembourſement de ces dépenſes ſe feroit en terres, de ſorte que les ouvriers ne coûteroient rien. Mais le plus ſûr & le plus avantageux ſeroit de louer & emmener des ouvriers, étrangers, qui ſeroient payés en terres au bout de dix ans, & deviendroient enſuite Colons.

Il eſt à conſidérer que, ſur cinquante mille arpens de terre, il n'eſt pas néceſſaire qu'il y en ait plus de cinq mille défrichés & mis en valeur, dans l'eſpace des trois premières années, pour fournir amplement à la ſubſiſtance des cinq cents individus ; puiſque, ſtrictement parlant, un arpent de terre ſuffit pour nourrir un homme, ayant en outre la reſſource de la multiplication des beſtiaux, des œufs, du beurre, des légumes, de la chaſſe, de la pêche, &c. &c. D'ailleurs, dans le pays,—

l'arpent coûtant trente-ſix livres à défricher ;

—l'ouvrier gagnant de trente à trente-ſix ſols par jour ;

—ce même homme faiſant dix cordes de bois par ſemaine, (le climat ne permettant pas de travailler au défrichement pendant tout l'hiver ;)

—les défrichemens ne pouvant pas aller auſſi vîte les dernières années que les premières, à raiſon de la culture des premiers terreins défrichés :

—toutes ces conſidérations donnent lieu de conclure qu'un ouvrier peut défricher, l'un portant l'autre, au moins cinq arpens par an, de ſix à ſept arpens chacune des trois premières années, & enfin, cent arpens en vingt ans. Si l'on objecte que ſur

500 Colons, il n'y auroit peut-être que 250 bons travailleurs, on peut répondre que l'approximation ci-deſſus eſt portée au plus bas, & que la population de toute Colonie devant s'augmenter avec le temps, les travaux en ſont d'autant plus rapides. Mais toutes difficultés ſeroient levées en conduiſant dans le pays un nombre ſuffiſant d'ouvriers, payſans, laboureurs, &c.

Le compte rendu par les quatre Commiſſaires envoyés au Canada, donne d'amples éclairciſſemens à l'égard de l'intérieur, auxquels doivent être ajoutés les reſſources extérieures, établies par les plans que développent aujourd'hui les maiſons de commerce de Londres, la nouvelle Colonie Angloiſe de Saint-Domingue, &c. &c.

Il reſte à parler des points préférables pour cette opération.

Le Mémoire des quatre Commiſſaires & les autres renſeignemens que le Vte de Vaux s'eſt procuré de différens côtés, donneront à cet égard des inſtructions qui paroiſſent devoir déterminer à ſe fixer ſur les ſix ou ſept objets ſuivans :

Si d'un côté les terres ſont meilleures dans le Haut-Canada, de l'autre le voiſinage de la mer, du 43eme au 47eme degré de latitude, dans le Bas-Canada, offre des reſſources qui méritent l'attention.

C'eſt la comparaiſon de ces différens avantages, qui donne à penſer qu'il ſeroit mieux que les Colons fuſſent diviſés en pluſieurs points correſpon-

dans les uns aux autres, & partageant leurs avantages réciproques.

Ces points ſont,

1°, La Baye de Fundy, entre l'Acadie & la Nouvelle-Ecoſſe ;

2°, L'Iſle Royale, ou Cap Breton, qui contient des mines de charbon de terre, les avantages de la pêche de la morue, du commerce extérieur, &c.

3°. L'Iſle St. Jean.

4°, La Baye des Chaleurs.

5°, La Rivière de Chaudière près Québec.

6°, Les bords de la Rivière de Chambly, ou de Richelieu, entre Montréal & le Lac Champlain.

7°, Les bords du Lac Ontario, &c. &c. &c. *

C'eſt ce dernier point qui paroîtroit le plus propre à l'établiſſement des Eccléſiaſtiques ; c'eſt le meilleur terrein, le climat le plus chaud, mais trop dans les terres pour offrir les avantages du commerce extérieur, qui convient mieux aux laïcs.

Ce ſeroit peut-être une bonne politique de laiſſer les biens des Eccléſiaſtiques à leurs héritiers, parce que les prêtres n'ayant pas d'enfans, les héritiers maintiendroient la population & la culture, ſauf à faire payer un droit de mutation à chaque héritier de ce genre.

La Rivière de Chambly, & la Baye de Fundy, ſeroient enſuite les points préférables pour les Colons

* On verra ci-après quelques détails plus étendus ſur chacun de ces ſix points.

laïcs, ſi le Gouvernement peut y concéder des terres ſuſceptibles de reſſources ; mais on croit pouvoir prouver qu'il ſeroit plus avantageux de faire pluſieurs petites Colonies qu'une grande.

On donnera de plus grands détails dans les différentes parties d'un Proſpectus (lorſque Votre Majeſté aura permis d'en publier un) ſoit pour ce qui intéreſſe plus particulièrement les nouveaux Colons ſur le local, &c., ſoit pour les Souſcripteurs, & la Compagnie.

Récapitulation.

Ce plan préſente des avantages pour toutes les parties:

D'abord pour le Gouvernement, qui, moyennant des avances légères, à proportion de ſes pouvoirs, augmente la première richeſſe de toute Colonie, comme de tout Etat, la Population.

Il s'enſuivra la culture de grandes portions de terre, un accroiſſement pour le commerce (ces établiſſemens devenant des villes naiſſantes) la défenſe du pays, ainſi que le progrès de la civiliſation ; ces nouveaux Colons étant tous des hommes plus ou moins diſtingués par leur éducation, leurs talens, beaucoup même par de grandes lumières.

Un point eſſentiel à repréſenter à Votre Majeſté eſt que, non-ſeulement la majeure partie des Emigrés s'eſt dévouée au ſervice de la Grande-Bretagne dans cette guerre, mais encore que beaucoup ont répandu leur ſang, & perdu la vie pour cette belle cauſe, & que ceux qui ſe préſentent pour cette opération, n'ont d'autre but que de ſe

rendre plus utiles, & de ſe conformer en tout au plus grand deſir de toutes les parties du Gouvernement. Un grand nombre deſdits Emigrés ont chargé le Vte de Vaux de repréſenter humblement à Votre Majeſté leurs anxiétes ſur leur ſort à venir, leur crainte, d'une part, de n'être pas auſſi utiles dans les armées que dans ces nouvelles Colonies ; celle, de l'autre, de l'incertitude des évènemens, qui pourroient ſe prolonger aſſez pour que les ſecours que quelques-uns reçoivent, devinſſent à charge.

Ces différentes raiſons les déterminent à ſupplier Votre Majeſté de vouloir bien donner une réponſe favorable à toutes les parties de ce Mémoire, laquelle réponſe puiſſe faire eſpérer que chacun d'eux, *à compter du jour où il ſe ſera engagé pour ces opérations*, juſqu'au moment du départ général, recevra, ſur la maſſe des fonds qui y ſont deſtinés, le ſecours journalier qui étoit accordé ſous d'autres rapports.

Deuxièmement, les Compagnies qui recevroient & fourniroient les fonds, auroient toutes aſſurances, & par la ſuite, de grands profits, ſur-tout s'il ſe rétablit en France un ordre quelconque qui aſſure les propriétés.

Troiſièmement, les Souſcripteurs, la douce ſatisfaction de faire le plus grand, le plus utile, & le plus bel acte de bienfaiſance, pour un nombre d'infortunés auſſi diſtingués : les perſonnes auxquelles leur poſition ne permet pas de ſacrifier des fonds, y trouveroient l'aſſurance de la rentrée de leurs avances, avec des intérêts avantageux.

Quatrièmement, les Emigrés, enfin l'avantage de trouver, ſans s'écarter de leurs meilleurs principes, la fin de leurs maux, dans une retraite paiſible & ſimple d'abord, mais qui leur aſſureroit des poſſeſſions brillantes pour eux & leur famille par la ſuite.

Quoique CHARLES GRANT, Vte de Vaux, ſe trouve par circonſtance au centre de cette opération naiſſante, parce qu'il a été le premier auteur de tous les projets à cet égard, dont il a donné la première idée au mois d'Octobre 1792 *, par la voie des papiers publics (les quatre Commiſſaires ont été envoyés au mois de Décembre ſuivant), il ne prétend rien diminuer du mérite & du zèle, ni de M. l'Evêque de Saint-Pol-de-Léon, ni des perſonnes qui ont travaillé ſur ce point : ſes Ouvrages pendant l'année 1793, ſes Mémoires aux Miniſtres, &c., n'avoient pas encore déterminé entièrement MM. les Emigrés François ; mais leurs revers à la fin de cette campagne, particulièrement la deſtruction d'une grande partie des Royaliſtes, enfin les bontés de Votre Majeſté pour ledit Vte de Vaux, lui ont attiré des *applications* & demandes d'un nombre ſi conſidérable d'Eccléſiaſtiques & de Gentilshommes François, pour ſe réunir à lui, & le ſuivre dans cette nouvelle retraite, comme étant la plus convenable à leur ſituation, qu'il s'eſt déterminé à porter aux pieds de Votre Majeſté les vœux de ſes confrères.

---

* On peut lire, dans le Ier Volume de ces Eſſais, les Mémoires, pages 67—73—& 77.

Ce plan eſt abſolument ſéparé de ce qui a été accordé en particulier audit Vte de Vaux, dans le Canada, & pour lequel il a eu l'honneur de baiſer la main de Votre Majeſté, vu qu'il n'ambitionne de conſerver aucune ſuprématie dans cette affaire générale, n'ayant d'autre but que de ſe rendre utile au Gouvernement, & à ſes confrères : il déclare de plus qu'il ne veut qu'aucuns de ſes ers paſſent par ſes mains ; c'eſt cette raiſon qui l'a déterminé à rechercher une compagnie de Négocians, pour être à la tête de cette opération.

Le Vte de Vaux ne compte faire conduire qu'un très-petit nombre d'individus ſur le terrein que Votre Majeſté a bien voulu lui accorder en particulier, & ſe borne à une retraite ſimple, pour lui & ſa famille, dans laquelle il puiſſe oublier paiſiblement ſes malheurs : il eſpère donc que les démarches qu'il fait, conformément aux déſirs de ſes confrères, loin de préjudicier à ce que Votre Majeſté a eu la bonté de faire pour lui, ne ſerviront qu'à lui donner une recommendation de plus. Il déſire s'établir aux environs de Montréal, le climat y étant plus doux qu'à Québec ; il croit que ce ſeroit auſſi le lieu le plus convenable pour celui qui ſeroit à la tête des opérations de ce genre, pour s'aboucher avec le Gouvernement, & faire paſſer des inſtructions dans chaque partie de ces Etabliſſemens, à d'autres Chefs particuliers, & y recevoir leurs demandes, &c.

Il eſpère enfin que ce plan, dans lequel il n'a aucun objet perſonnel, que la ſatisfaction d'avoir

fait le bien, s'il a le bonheur de réuſſir, obtiendra un moment l'attention & l'intérêt de Votre Majeſté, & qu'il pourra inceſſamment avoir une réponſe favorable à faire à ſes malheureux confrères, qui l'attendent avec la plus grande impatience, pour prendre des partis en conſéquence, & apporter leurs ſignatures & leurs ſoumiſſions aux ordres ultérieurs de Votre Majeſté.

Il réclame l'indulgence de Votre Majeſté pour la ſimplicité avec laquelle ce Mémoire eſt écrit, n'ayant eu le temps ni la faculté de rechercher ſes phraſes, & ne s'étant attaché qu'à préſenter des faits & des idées, qu'il développera davantage, ſi Votre Majeſté l'ordonne.

C'eſt en offrant l'hommage de ſon entier dévouement à la proſpérité de la Grande-Bretagne, aux intérêts de l'humanité, au maintien du bon ordre général, & à la conſervation des jours précieux de Votre Majeſté,

Qu'il eſt avec le plus profond reſpect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-fidèle, & très-ſoumis Sujet,

Charles Grant, Vte de Vaux.

14 *Février* 1794.

P. S. IL eſt trop heureux pour moi, dans ce moment, de tirer mon origine de la Grande-Bretagne, à laquelle je dois la plus douce hoſpitalité, pour ne pas m'empreſſer de faire connoître à Votre Majeſté, & aux principaux Membres du Gouvernement Britannique, les preuves de cette origine, reſtées chez Sir JAMES GRANT, *of Grant*, Baronet & chef du nom, à la Bibliothèque du Roi, au Bureau de l'Ordre du St. Eſprit chez le Sr. *Chérin* à Paris, & dans mes mains à Londres.

CHARLES GRANT, Vte DE VAUX.

LETTRES-PATENTES.

OMNIBUS & ſingulis has Litteras noſtras Patentes viſuris, vel audituris: Nos JOANNES CAMPBELL HOOKE de Bangeſton, Armiger, LEO REX ARMORUM, annunciamus & declaramus quod ex Archivis noſtris, cæterisque ejuſmodi indiciis teſtimoniisque Hominum Proborum, & in re tam antiqua fidei digniſſimorum ſpectabilis, præſertim

Baronis Jacobi Grant De Grant, Militis Baronetti potentis, antiquæ & numerosæ Gentis & Nominis de Grant Principis, prænobilem Carolum Grant, Vice-Comitem de Vaux, ab excelsa stirpe Baronum De Grant ortum inter primo antiquæ ejus Gentis stemmata recensendum, & exindè Nobilissimis & Illustrissimis totiùs Scotiæ Familis conjunctum & divinctum esse testatur, in quorum fidem robur & testimonium hisce Litteris Patentibus subscriptione manuali, pro Regis nostri, Roberti Boswell, Armigeri, Firmatis, Magnum Sigillum Officii nostri appendi mandavimus.

Apud Edinburgum, nono Die Mensis Octobris, Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo-secundo.

Signatus erat, Ro. BOSWELL.

Pro Leone.

Et scellé du Sceau sur cire rouge, autour duquel est écrit, *Sigillum Officii Leonis Regis Armorum,* en 1673. Enfermé dans une boëte de fer blanc, pendante à des lacs de soie rouge & jaune.

Il est ainsi à la copie restée pour minute, au dépôt de Me Benard, un des Conseillers du Roi, Notaires à Caen, soussignés, le vingt-huit Juin mil

ſept cent quatre-vingt-trois. Controllé au Bureau de Caen, le même jour.

POIGNANT, BENARD.

Nous Conſtantin Le Bourguignon Duperré Deliſle, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siège Préſidial de Caen, atteſtons à tous qu'il appartiendra, que les ſignatures appoſées aux Actes ci-deſſus, ſont celles des Sieurs Benard & Poignant, Notaires Royaux de cette ville, en foi de quoi nous avons ſigné le préſent, à Caen, ce trois Novembre mil ſept cent quatre-vingt-trois.

LEBOURGUIGNON, DUPERRE', DELISLE.

Cotté & contremarqué, deuxième liaſſe, douzième degré, pour Charles 3e Grant, Vicomte de Vaux, par nous Notaire du Roi au Bourg de Cruelly, ſouſſigné, au deſir du Répertoire. Fait après le décès de M. De Grant du Catelet, Chevalier, &c.

LE LIEVRE.

COPIE DE CERTIFICAT DE NOBLESSE.

Signé par le Gouverneur, les Commandans généraux, & les principaux Nobles de Normandie, &c.

" Nous ſouſſigné FRANÇOIS-ALEXANDRE DE LA CHENAYE DES BOIS, Ecuyer, Généalogiſte, certifie avoir vu & examiné, ſcrupuleuſement, tous les Titres originaux de la Famille des GRANT, de Normandie, originaire d'Ecoſſe, qui ſont entre

les mains de Meſſire *Charles Grant, Vicomte de Vaux*, ancien Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi dans la Compagnie Ecoſſoiſe, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, Aide-de-camp de M. le Comte de Vaux, dans les Armées de France, &c. Je déclare que leſdits Titres ſont des mieux en règle que j'aie jamais vu, & qu'ils prouvent, par degré & filiation bien établis, que cette Famille, conduite d'Ecoſſe en France, & en Normandie, vers l'an 1350, par Jean Grant, Ambaſſadeur d'Ecoſſe en France, avec Taſſin, & Guillaume Grant, qui ont toujours fait leur réſidence depuis près de 450 ans dans cette province, entre la Seine & la rivière de Seule, laquelle Famille eſt repréſentée aujourd'hui par MM. Grant de Blairſendy, Colonel de Dragons, Aide Maréchal des Logis des armées de France; M. Grant, Seigneur & Patron de Plainville, d'Hebertot, &c. M. Grant, Cher Seigneur du Catelet, de Vaux, Meautis, & autres lieux; M. Grant, Vicomte de Vaux, ſon fils, & Charles-Romain Grant, ſon petit-fils; Meſſieurs Grant de Vaux, Officiers des Gardes-du-Corps; Madame Des Méliers de Quetteville Grant de ſon nom; Meſſieurs Grant du Souchey, du Gleſſien, &c. près Laigle, leſquels ſont tous Militaires, en partie Chevaliers de St. Louis, ou retirés du ſervice; deſcendans d'une Race pure; tou-

jours très-bien alliés ; d'une origine illustre & très-ancienne, remontant en 800*, ils font leur principale résidence en Ecosse dans le Comté d'Ynvernes près la rivière de Spey au Chateau de Grant, &c. à Paris, à Quetteville, à Plainville, au Souchey près Laigle, à Vaux-sur-Seule près Bayeux, au Pont-de-l'arche, & autres lieux ; alliés aux Rois d'Ecosse & d'Angleterre, & aux plus illustres Maisons de France & de la Grande-Bretagne.

" En foi de quoi j'ai délivré le présent Certificat, pour servir & valoir ce que de raison ; & au bas duquel a été apposé le Sceau de nos Armes. A Paris, ce 20 Juin 1782.

Signé, DE LA CHENAYE, *Ecuyer, Généalogiste, l'Auteur du Dictionnaire de la Noblesse, &c. &c.*

" Nous soussignés, amis & parens de Messieurs De Grant, de Vaux-sur-Seule près Bayeux, Nobles & Militaires de père en fils, précédem-

---

* Au temps d'ALPIN, Roi d'Ecosse, duquel descendent tous les Grant.

ment Seigneurs de Quetteville, &c. nous Gentilshommes des environs, & de la province, connoissant parfaitement cette Noble Famille, certifions à qui il appartiendra, qu'ils ont toujours joui des priviléges de la Noblesse, comme ils en avoient le droit, & vécu avec honneur dans toutes les circonstances de leur vie.

" Ce 3 Novembre 1782. Signés *Saint Vast, Maréchal de Camp, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis, & Commandant à Bayeux ;—De Grant de Plainville ;—l'Abbé de Grimonville ;—Larchant, Vicaire-général de Chalons-sur-Marne ;—De Grant du Glesien, demeurant au Château du Boisnouvel près Laigle ;—De Malherbe, Lieutenant-Colonel de Cavalerie ;—De la Cour, ancien Capitaine d'Infanterie ;—Nantier de Malloué ;—Decheux ;—le Chevalier Le Vaillant ;—P. Cornet, ancien Officier au Régiment Royal des Vaisseaux ;—le Chevalier de Cornet Officier au Régiment d'Infanterie de Bourbon ;—le Chevalier de Cornet, Chevalier-Profès de l'Ordre de Malthe ;—Clinchamp d'Anisy.*

" Nous Pierre-Constantin Le Vicomte, Comte de Blangy, Maréchal des Camps & Armées du Roi, commandant pour Sa Majesté en Moyenne Normandie,

« Certifions que la ſignature & l'atteſtation des Gentilshommes de l'autre part, pour conſtater la naiſſance & la Nobleſſe de Meſſieurs De Grant, Seigneurs de Vaux, ſont véritables, & que tous les différens Gentilshommes qui ont ſigné, ſont de notre connoiſſance. Nous pouvons auſſi certifier avoir vu les preuves d'ancienne extraction qui nous ont été préſentées par le M. De Grant, Vicomte de Vaux. En foi de quoi nous avons délivré le préſent, pour lui ſervir en tant que beſoin ſera. Fait à Caen, en notre Hôtel, ce 12 Avril 1783.

Signé *Le Vicomte, Comte de Blangy.*

« Nous certifions que M. le Vicomte de Vaux, de la Famille des Grant, nous a fait voir ſes Titres de Nobleſſe; & nous joignons avec plaiſir nos ſignatures à celles de tous les Gentilshommes qui ont ſigné cette préſente Atteſtation, pour certifier ce qu'ils ont atteſté. Signé *le Marquis d'Hericy, Commandant en Baſſe Normandie*;—*le Vicomte d'Hericy*;—*le Chevalier d'Héricy*;—*le Baron Daché*;—*le Chevalier de Chiffrevaſt*;—*Morin de Litteau*;—*le Comte de Fandoas.*

« Vérifié les ſignatures ci-deſſus, par Nous Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur de la province de Normandie.

Signé Le Duc de Harcourt.

" Collationné par Nous Conseillers du Roi, Notaires à Caen, soussignés, à l'original. Contrôlé à Caen ce jourd'hui ; représenté par M. Grant, Vicomte de Vaux, & à lui remis après avoir été contremarqué en tête par Me Pillet, l'un de nousdits Notaires ; ce vingt-sept de Decembre, l'an mil sept cent quatre-vingt-trois. BENARD, PILLET.

" Controllé à Caen, le 27 Décembre 1783.
Reçu vingt-deux sols fixe. DE LA PRADE.

" Cotté & contremarqué, deuxième liasse, douzième degré, pour Charles De Grant, Vicomte de Vaux, au Jesir du Répertoire. Fait après le décès de M. De Grant du Catelet, Chevalier, par nous Notaires du Royal-Bourg de Creully soussigné.
LE LIEVRE."

Arma Magnorum de Vallibus super Seulam in Normandia.

Nota. Comme le Mémoire que l'on vient de lire ne contient que les demandes des premiers objets à obtenir du Roi & du Gouvernement, tant de la Grande-Bretagne, que de celui du Canada, je vais entrer dans les détails qui peuvent intéreſſer mes confrères, ainſi que tous les dignes Bretons qui veulent bien prendre part à notre ſort.

OBSERVATIONS SUR LE CANADA.

Mémoires des Quatre Commiſſaires Eccléſiaſtiques, envoyés au Canada, par le Gouvernement, au mois de Décembre 1792, *& écrit de Québec au mois d'Octobre* 1793, *avec quelques légères augmentations.*

Le Gouvernement du Canada comprend la Nouvelle-Ecoſſe, le New-Brunswick, le Haut & le Bas-Canada. On n'entend parler ici que de ces deux dernières provinces.

Le Bas-Canada, ſitué ſur les deux rives du Fleuve St. Laurent, s'étend dans une direction N.E. depuis le 45 degré de latitude, juſques & même au-delà le 59. C'eſt la pente des eaux qui établit ſes limites au Nord avec le territoire, de la Compagnie de la Baie d'Hudſon. Le Bas-Canada occupe à-peu-près 15 degrés de longitude, qui font, ſous ces parallèles, environ 250 lieues communes. Quant à ſes limites, du côté du Sud, on peut en quelque ſorte les fixer depuis la partie du Fleuve St. Laurent, coupée par le 45° de latitude, ſuivant ce parallèle, juſqu'à la Rivière Connecticut,

& de-là, s'élevant dans une direction N. E. jusqu'à la chaîne connue sous le nom de Notre-Dame, dont la pente faisant face au Fleuve St.-Laurent, à commencer de la division des eaux, peut être considérée, jusqu'au Cap des Rosiers, comme Bas-Canada: la largeur de cette province est nécessairement très-indéterminée.

Le Haut-Canada commence vers le milieu du Lac St. François, à 20 ou 25 lieues de Montréal, un peu plus au nord que le 45e parallèle; & il a pour limites, avec les Etats-Unis, depuis le 45e parallèle, le milieu de la Rivière St. Laurent, ou Cataqui, dont il occupe la rive septentrionale, & ensuite, également, le milieu des Lacs Ontario, Erie, Huron, Lac Supérieur, &c., aussi bien que les Détroits par lesquels ils communiquent les uns aux autres. Les limites du Haut-Canada, tant au Nord qu'à l'Ouest, sont encore très-indéterminées.

Par cette division, tous les Forts situés, savoir, La Galette sur le Fleuve, & Omago, Niagara, Michillimachinac sur les Lacs, c'est-à-dire, toutes les clefs du Canada, sont livrés aux Etats-Unis; mais jusqu'ici ces Forts sont restés entre les mains de l'Angleterre, & le traité n'a pas encore eu son entière exécution, malgré les fréquentes réclamations des Américains.

Bas-Canada.—La population du Bas-Canada est estimée de 120 mille ames, c'est-a-dire, qu'elle a presque doublé depuis sa conquête; ce pays n'a que deux villes qui méritent ce nom, Québec & Montréal, à 60 lieues l'une de l'autre; les Trois

Rivières, Williambourg (ci-devant Sorel) ne ſont que des bourgs.

Québec.—Québec eſt ſitué au 46° 53′ de latitude, & par le 69° 48′ de longitude occidentale de Greenwich, à près de 140 lieues du Golphe St. Laurent : ſa ſituation eſt admirable ; on eſtime ſa population à environ ſept mille ames, dont cinq mille ſont Catholiques : ſa rade peut contenir plus de 100 vaiſſeaux de ligne.

Montréal.—La population de Montréal eſt à-peu-près la même que celle de Québec, mais le nombre des Catholiques y eſt plus grand : ſa ſituation, au ſud-oueſt de Québec, eſt au 45° 35′ de latitude ; l'extérieur en eſt beaucoup moins magnifique, mais l'intérieur beaucoup plus agréable, plus régulier, & mieux bâti ; les maiſons y ſont en partie couvertes en fer blanc ; ſes portes & contre-vents ſont en fer, pour obvier aux incendies.

Climat. Il faut s'attendre à 6 ou 7 mois d'hiver à Québec ; les mois de Novembre & de Mai y ſont très-froids, & quelquefois auſſi fort tempérés. Il n'eſt pas rare d'éprouver dans un même jour l'une & l'autre ſaiſon, au temps même de la canicule. On a vu le thermomètre deſcendre en hiver juſqu'à 33 degrés de Reaumur ; il s'élève quelquefois à la chaleur du Sénégal en été. Le froid ordinaire eſt de 6° ; la chaleur commune, de 18°. Le climat eſt beaucoup plus tempéré à Montréal qu'à Québec ; l'hiver y eſt moins long de ſix ſemaines : malgré ces étranges variations dans la température, le climat n'eſt cependant ni fâcheux, ni inſalubre ; les

fourrures & les poëles défendent très-bien des frimats, & la neige eſt favorable aux voyageurs ; elle l'eſt auſſi à la fécondité de la terre.

Quoiqu'on vive généralement long-temps en Canada, je ne conſeillerois pas aux poitrines délicates de venir habiter le Bas-Canada ; les grandes & ſoudaines variations de l'atmoſphère les affectent dangereuſement *; les extrêmes dans le froid & le

---

* A Québec & aux environs, quoique les hivers y ſoient froids, le ciel y eſt preſque toujours clair, & le temps conſtamment beau & [illegible] ; c'eſt à tort que l'on prétend que l'hiver y eſt long, d'après ceux que nous éprouvons en Angleterre, en Normandie, & autres provinces du nord de France. Dans cette partie du Canada, le froid eſt vif en hiver, avec des variations, pendant environ ſix mois ; mais on eſt dédommagé par la beauté du ciel, par la facilité de ſe procurer un grand feu & la chaleur des poëles ; par l'uſage des fourrures, qui y ſont communes & belles, par l'agrément de la chaſſe, & des courſes en traîneau, par la conſtruction des maiſons. D'ailleurs le retour d'un ſoleil rarement obſcurci par des nuages, a bientôt fait diſparoître la neige, & ne laiſſe point languir les habitans ſous les longues viciſſitudes des ſaiſons inconſtantes & pluvieuſes, qui prolongent nos hivers depuis le commencement d'Octobre juſqu'en Mai : l'on pourroit ajouter que nos beaux jours d'été ſont ſouvent entre-mêlés de pluies & de temps aſſez déſagréables.

On aura beaucoup plus à dire en faveur du Canada, ſi l'on remonte le Fleuve St. Laurent, dans ſa direction vers le ſud-oueſt, ſeulement juſqu'à Montréal, 60 lieues au-deſſus de Québec, environ au 45e degré de latitude ; l'hiver y eſt de ſix ſemaines plus court qu'à Québec ; le ſol y produit avec facilité tous les fruits & autres comeſtibles utiles & agréables, & mieux encore ſur les rives du Lac Erié, juſqu'au 42e degré de

chaud empêchent d'y ſemer en automne, & précipitent la végétation au printemps : le bled ſemé en Mai eſt parfaitement mûr en Août.

---

latitude ; mais je préférerois la température des environs de Montréal, les progrès plus avancés de la culture des terres y procurant, juſqu'à préſent, un air plus ſalubre & des alentours plus riants, enfin une navigation non interrompue juſqu'à l'océan, ſans rapides ni cataractes.

J'aurois la même opinion ſur les terreins qui ſuivent la parallèle du 45e degré, depuis Montréal, à travers le New-Brunſwick, la Nouvelle-Ecoſſe, la Rivière St. John, Annapolis, & Halifax en Acadie ; mais le ſol, dit-on, y eſt de moindre valeur, & les bords de la mer, dans la Nouvelle Ecoſſe, y ſont ſujets à des brouillards fâcheux, même pour les récoltes. Si cependant ces inconvéniens n'étoient ni généraux, ni continuels, ils ſeroient bien compenſés par les avantages que l'on pourroit tirer du commerce ſur les bords de la Baye de Fundy, & ceux de la pêche de la morue, &c. ; & le froid eſt beaucoup moins vif dans ces dernières parties, par rapport au voiſinage de la mer.

Nous devons dire encore que cette abondance de neige endurcie pendant les hivers, en fertiliſant la terre, détruit tous les reptiles, même les inſectes malfaiſans, à meſure que les terres y ſont cultivées & purifie l'air.

L'hiver eſt d'ailleurs la ſaiſon des plaiſirs dans le Canada ; les habitans pourvus de toutes les proviſions néceſſaires, & qui s'y conſervent avec facilité, en jouiſſent en paix, ſans ſoin, ſans travail & ſans ſoucis, de ſorte que n'étant obligés de ſortir que pour l'exercice du corps, on ſent peu la contrariété des froidures, qu'on n'eſt point forcé d'affronter pour des affaires, dont on ne s'occupe que peu ou point du tout dans cet heureux pays.

Il n'y a point dans le monde de climat plus ſain que celui du Canada : aucune maladie endémique ; les prairies & les bois ſont remplis de ſimples d'une efficacité admirable, & les arbres diſtillent des beaumes d'excellente qualité : ces avantages enfin

L'aſpect du Bas-Canada eſt majeſtueux & riant, ſur-tout aux environs de Québec ; rien n'égale la gaieté des rives du Fleuve, particulièrement celle

---

doivent engager ceux que la Providence a porté dans ce pays, à y demeurer ; mais l'inconſtance, l'averſion pour le travail le plus ſimple, & l'eſprit d'indépendance propagé par les Etats voiſins, ont empêché juſqu'ici l'accroiſſement de la population du Canada.

Le Père BRETANY dit que, ſuivant les 16 années qu'il a été employé comme miſſionnaire auprès des Hurons dans le Canada, ils y étoient en même temps ſoixante François, pluſieurs deſquels étoient d'une complexion très-délicate ; tous étoient fort mal nourris ; & quoiqu'ils aient enduré des fatigues au-delà de l'expreſſion, pas un d'eux n'eſt mort pendant cet eſpace de temps.

On peut entendre encore ce que dit à cet égard le *Spectateur Américain*, page 256, ſur le Canton de la Geneſey, dans la Nouvelle-York, dont le terrein eſt adjacent aux environs, ſud, de Montréal.

La Nouvelle-York eſt, à tous égards, un des ſéjours les plus délicieux de l'Amérique Septentrionale, la ſalubrité du climat, & la fertilité du ſol, y ſont admirables.

On n'y éprouve point ces chaleurs exceſſives qui, dans d'autres parties d'Amérique, ſuccèdent aux pluies du printemps, & occaſionnent des maladies ; il n'eſt point de pays où les fièvres ſoient moins connues que dans le Comté de Montgomery.

Le printemps n'y eſt pas de longue durée ; mais les chaleurs modérées de l'été font de cette dernière ſaiſon un printemps prolongé ; néanmoins la température, un peu plus chaude que celle du printemps d'Europe, & entre-mêlée de quelques orages, ſuffit pour amener à une parfaite maturité toutes les productions de la terre.

L'automne qui lui ſuccède, eſt la ſaiſon la plus conſtamment

du Nord, qui eſt garnie de maiſons ſans interruption depuis Québec juſqu'à Montréal ; celle du Sud l'eſt également depuis Kamouſaſka juſqu'à Québec.

---

belle; la récolte n'y eſt pas, comme en Europe, interrompue par de longues pluies ; c'eſt ſeulement au milieu de Novembre que le temps éprouve quelques variations ſenſibles.

La neige vient enſuite annoncer les rigueurs de l'hiver; & cette neige bienfaiſante, qui couvre le ſol pendant toute cette ſaiſon, protège les grains, fertiliſe la terre, & aſſure aux cultivateurs d'abondantes récoltes.

Au mois d'Avril le printemps reparoît, & ſes premières chaleurs, précédées quelquefois d'une pluie douce, viennent graduellement fondre la neige ; la terre alors ſe découvre, & la plus belle verdure embellit la campagne.

Les animaux particuliers à ce climat, & connus à la Nouvelle-York, ſont l'*Elan*, l'*Ours*, le *Loup*, les *Renards rouges* & les *gris*, les *Caſtors*, les *Outres*, les *Martres*, les *Blaireaux*, les *Racoons*, les *Lièvres*, les *Lapins*, les *Porcs-épics*, & les *Ecureuils* de cinq à ſix eſpèces. Tous ces animaux, qui offrent autant d'amuſemens pour la chaſſe, que de reſſources pour la table, fourniſſent encore au commerce d'Europe des pelleteries précieuſes ; aucun d'eux ne fait la guerre à l'homme ; dès que la population ſe porte quelque part avec une certaine rapidité, les Loups & les Ours ſe retirent dans les forêts éloignées ; & l'Amérique leur fournira long-temps de ſemblables retraites.

Parmi les oiſeaux il faut compter ſur-tout les *Faiſans*, les *Perdrix*, les *Bécaſſes*, & les *Pigeons ramiers*.

Les *Oies*, les *Canards ſauvages*, & d'autres oiſeaux aquatiques s'y multiplient tellement, que les rivières & les lacs en ſont pour ainſi dire couverts.

Le Lac Ontario eſt renommé pour la bonne qualité, la quantité & la variété des poiſſons qu'on y pêche ; les rivières en fourniſſent les différentes eſpèces, que nous connoiſſons, tels

L'hiver eſt au Canada, plus qu'ailleurs, *le bon temps*, je veux dire le temps de la bonne chère & des plaiſirs. A la Touſſaint, chacun tue ſon porc, ou ſon bœuf, & pend ſes proviſions au grenier, où la gelée les ſaiſit & les conſerve tout l'hiver. Juſqu'au Carême, l'habitant ſe gorge de viande, boit, fume, & dort; l'été il ſe nourrit de laitage, de beurre, de lard, &c.

Les terres du Bas-Canada ſont généralement légères, ſablonneuſes & médiocres, au moins dans le voiſinage de Québec. Plus on approche de Montréal, meilleures elles deviennent, le tout avec des variétés infinies.

Les nouvelles terres produiſent de 15 à 20 pour un; les anciennes de 8 à 10 pour un, en bled. Les vieilles terres peuvent produire 20 à 25 pour un en pois, production intéreſſante pour l'engrais des animaux, & même pour la nourriture des chevaux. Aux environs de Montréal les terres produiſent en général un cinquième de plus qu'à Québec. Une nouvelle terre peut conſerver ſa vigueur pendant vingt ans avec un ſoin ordinaire, & beaucoup plus long-temps avec un ſoin particulier: ce que les Canadiens appellent *ſoin ordinaire*, eſt de n'avoir aucun ſoin, ſi ce n'eſt de laiſſer leur terre en friche pendant

---

que l'*Aloſe*, l'*Eſturgeon*, le *Saumon*, la *Baſſe*, la *Truite ordinaire*, & la *Truite ſaumonnée*, la *Perche*, le *Brochet*, l'*Anguille*, &c.: ces rivières ſont ſi poiſſonneuſes, qu'un homme, avec une ſimple ligne, pêche, dans une après-midi, autant, & ſouvent plus de poiſſons qu'il ne peut en porter.

pendant l'année qui ſuit la récolte, d'y laiſſer paître les beſtiaux juſqu'au labour d'automne, & d'y ſemer du bled ou des pois au printemps qui ſuit le labour; le repos ici ſert d'engrais, & le friche de pâture. Auſſi voit-on preſque toutes les propriétés diviſées en deux parties par des clôtures; le bled croît, & les beſtiaux paiſſent alternativement ſur chaque diviſion. On s'élève depuis long-temps contre cette manière de culture, mais la routine prévaut: les Anglois ſeuls s'en écartent; ils font uſage d'engrais, ils labourent leurs terres, même l'année de repos; ils conſacrent à la pâture des prairies qu'ils fument & améliorent; en un mot, ils prennent plus de peines, récoltent plus de grains, & labourent moins de terrein que les Canadiens. Ceux-ci tirent ce qu'ils peuvent de leur terre, juſqu'à ce qu'elle ſoit épuiſée,—alors ils abattent des arbres, & en défrichent une nouvelle.

Bois.—Les bois qui pouſſent ſpontanément dans le Bas-Canada ſont le hêtre, le meriſier, le platane, l'érable, la peruſſe, le bouleau, le peuplier, le pin blanc & rouge, le noyer, l'épinette ou ſapinette: les plus aiſés à déraciner ſont le hêtre, le meriſier, l'érable, le bouleau, le peuplier:—les plus difficiles ſont le cèdre & l'épinette.

Défrichement. Pour défricher une terre dans le Bas-Canada, on abat le bois avec la hache, on le coupe, on l'entaſſe, on le brûle; on pioche la terre pour en extirper les groſſes racines: cette terre ainſi piochée ſe sème ordinairement deux ans de ſuite, après quoi on y met les animaux paître:—voilà

l'ancienne méthode ; elle eſt longue & coûteuſe : ſuivant cette méthode, le défrichement d'un arpent, le labour compris, revient à 36 liv. *

La ſeconde méthode enſeignée par les Américains, eſt d'abattre les arbres, de les brûler, & de ſemer entre les troncs, après avoir graté la terre avec la herſe, ou la pioche ; cette méthode a parfaitement réuſſi, & économiſe de moitié.

On a eſſayé d'une troiſième, qui conſiſte à mettre le feu aux arbres ſur pied, ou de les cerner ſimplement avec la hache ; ils sèchent dès la première

---

* En Amérique on n'arrache point les arbres pour défricher & cultiver un nouveau terrein ; l'uſage eſt de les abattre : on brûle enſuite tout ce qu'on ne réſerve pas pour articles d'exportation, tels que *mâts, planches, pieux*, &c. La cendre dont on fait ſoi-même de la potaſſe (*a*), ou que l'on vend à ſes voiſins, paie ſeule les frais de défrichement ; c'eſt un profit ſûr, lucratif, & facile, à cauſe des marchés ſitués ſur les bords du Lac Ontario, ou d'une rivière navigable qui y communique.

Il n'en eſt pas de ces forêts, qui n'ont jamais été abattues, comme de celles de l'Europe ; les bois de ces anciennes forêts une fois coupés, ne repouſſent plus ; leurs ſouches ſe pourriſſent dans peu d'années ; & ſe trouvant, par la groſſeur des arbres, très-écartées les unes des autres, dès la première année elles permettent à la charrue, & à la herſe, de cultiver la terre : la herſe même ſuffit ; la récolte n'en eſt pas moins très-abondante ; & le même homme qui aura défriché ſon terrein, n'aura pas beſoin, durant ſa vie, d'y mettre de l'engrais, comme c'eſt l'uſage en Europe.

(*a*) Il faut de cinq à ſix cents boiſſeaux Anglois pour obtenir un tonneau de potaſſe ; le tonneau pèſe 2200 livres, & ſe vend actuellement, à Albany, de trente-cinq à quarante louis.

année, & ne donnent plus de feuilles: on sème tout à travers, & l'on prend son temps pour éclaircir le bois mort, qui tombe de lui-même; l'abattre tout-à-fait, & enfin enlever les racines. Cette dernière méthode, la meilleure à ce que je crois, n'a pas pris dans le Bas-Canada, où l'on s'en tient encore à la première méthode, quoique la seconde commence à se répandre. Il est vrai qu'il y a des sortes de bois qu'il faut déraciner avant d'ensemencer la terre, & ils sont très-communs dans le Bas-Canada, tels que le cèdre, & l'épinette, dont les racines sont incorruptibles, & résistent au soc.... ce défrichement est le plus coûteux & le plus long; mais les terres à cèdres sont aussi les plus durables & les plus productives. Un homme ordinaire buche, en hiver, dix cordes de bois par semaine; &, dans les grands jours, jusqu'à quinze: cet homme coûte de 24 à 30 sols par jour, & est nourri.

Quoique la plupart des Seigneurs de fief prennent l'usage de vendre les terres de leurs mouvances, cependant, de droit strict, une terre de bois de bout ne doit rien coûter de plus que le prix du contrat & du procès-verbal. Le tout, pour une terre de trois arpens de front, sur quarante de profondeur, coûte de 17 à 18 liv. Un Seigneur ne peut refuser ces sortes de concessions, dès qu'il en est requis.

Droits seigneuriaux.—Les droits seigneuriaux se réduisent strictement à ceci: Un sol de rente par arpent; plus,... minots par 20 arpens, & quelques sols de cens pour toute la concession; les lots & ventes à chaque mutation, lesquels sont le dou-

xième du prix d'acquiſition ;—les droits de bannalité pour la mouture de la conſommation ſeulement du Colon ;—le droit de retrait ſeigneurial ;—le droit de corvée, rarement exigé.

Dans le Gouvernement de Québec, le prix des terres faites eſt ordinairement de mille à quinze cents livres l'arpent de front, ſur 40 de profondeur, les bâtimens compris. On peut donc eſpérer de ſe procurer un domaine de quatre à cinq cents arpens, bâti, & à moitié défrichés, pour dix à douze mille livres. Du côté de Montréal, il s'en trouve à meilleur compte & de meilleure qualité. Le luxe y ayant ruiné plus de familles, il s'y vend, par décret, de très-jolies poſſeſſions à fort bon marché. Un homme intelligent, actif, bon cultivateur, & qui a quelques fonds, ſera plus jaloux, & fera mieux de prendre des terres en bois debout, c'eſt-à-dire en pleine forêt, ou à moitié faites, que d'en acheter de toutes défrichées :—outre que celles-ci, grace à la mauvaiſe méthode du pays, ſont ou peuvent être épuiſées : elles ſont généralement diſpoſées avec peu de goût, & il eſt agréable d'arranger ſoi-même ſa demeure, ſes attenances, ſes cultures, ſes bois, & ſes promenades.

On peut faire des acquiſitions de deux ſortes ; les unes dans la mouvance des Seigneurs ; les autres, en franc ſoccage, dans les propriétés du Gouvernement :—ces propriétés ſont partagées en *Townſhips* ; chaque *Townſhip*, en lots de 200 arpens.—Toute perſonne peut obtenir juſqu'à dix ots, ou 1200 arpens, à la ſeule charge d'en payer

l'arpentage par moitié, ce qui eſt peu de choſe, & d'en laiſſer les deux ſeptièmes à la diſpoſition du Gouvernement.

Les bords du Fleuve, & ceux de la plupart des Rivières qui s'y déchargent, ſont des Seigneuries régies par les loix Françoiſes. Les terres du Roi ſont reculées dans les profondeurs, entre les Rivières Chaudière, de St. François, Yamuska, & Chambly, juſqu'au 45e parallèle ; elles ſont gouvernées par le Droit Anglois.

Si l'on demandoit lequel eſt préférable d'acquérir d'un Seigneur, ou du Gouvernement, l'on ne doit pas s'attendre à des *réponſes uniformes*. On pourroit d'abord acheter un petit domaine défriché & bâti, puis ſe procurer, d'après ſes propres obſervations, des terres de la Couronne, dont l'acquiſition n'eſt pas onéreuſe, & qu'on peut abandonner avant d'en avoir fait faire l'arpentage, ſi l'on déſeſpère d'y proſpérer ; mais le premier beſoin du Colon qui arrive eſt d'être logé, & de recueillir au plus tôt.

Il n'eſt pas rare, lorſqu'on eſt bien informé, & que l'on ſe met à l'affut des ventes, & ſur-tout des ventes forcées, enfin lorſqu'on a des fonds, de trouver des terres au denier 15, & même au denier 10, communément au denier 20 de ce qu'elles peuvent rapporter, moyennant un bon entretien.

Conditions ordinaires du Fermage.—Le propriétaire fournit les beſtiaux ; les ſemences & les fruits ſe partagent par moitié ; les premiers défrichemens, les nouveaux foſſés, les nouvelles clôtures, ſe font aux frais du propriétaire.

Charges publiques.—Les charges publiques ſont l'entretien du chemin ſur ſes poſſeſſions ; & le paiement de la dime, à la 26e, ſur le bled, l'avoine, l'orge, le ſeigle, & les pois :—pas un ſol d'impôt foncier.

Productions.—Les productions du Bas-Canada ſont peu variées ; ce ſont le bled, l'avoine, l'orge, le ſeigle, les pois, le foin, le trèfle, le lin, peu de chanvre ;—on y cultive une eſpèce de foin d'un grand produit, c'eſt le mil, eſpèce de grain apporté du Miſſiſſipi.—Il y a peu d'eſpèces de fruits : la pomme & la prune y réuſſiſſent ; la groſeille & la framboiſe y abondent. Il y a une grande différence de climat entre Québec & Montréal ; la pomme y eſt plus ſucculente ; la poire y mûrit, & même le raiſin, mais non pas la pêche.

On tire de l'érable, du noyer, du mériſier, & du platane, & principalement de l'érable, un ſucre également agréable & ſain. Des expériences réitérées ont prouvé qu'il eſt ſuſceptible de rafinage, & de blancheur, auſſi bien que le ſucre de canne. On extrait du Pin le Beaume du Canada ; —l'écorce de Peruſſe eſt très-bonne pour le Tan. Le cidre de Montréal eſt très-agréable. On fait avec les branches de l'épinette, trempées & bouillies dans l'eau, une boiſſon à laquelle on s'accoutume promptement, malgré ſon goût réſineux ; elle eſt rafraîchiſſante, & même *doucement apéritive* ; on la nomme *Spruce-Beer*.

Il y a de bonnes Braſſeries à Québec ;—on y fait aſſez bien l'*Ale* & le *Porter* :—on y a élevé 3 ou

4 Diſtilleries, qui fourniſſent le pays de liqueurs fortes.

Objets de Commerce.—Les objets de commerce du Bas-Canada ſont le bled, les pelleteries, le bois, l'huile, le ſucre d'érable, & le poiſſon ſalé : le bled & les pelleteries en ſont les principales branches. Il s'eſt exporté en 1793, de 5 à 600 mille minots de bled, du poids de 60 livres le minot. Les plus belles pelleteries en ours, renards, loutres, martres & caſtors, viennent du nord du Bas-Canada, vers la côte du Labrador, des Eſkimaux, & de la Baie de Hudſon ; mais le plus grand nombre vient du Haut-Canada.

Caractère du Canadien.—Le Canadien eſt adroit & intelligent,—bon chaſſeur, guerrier intrépide & très-redoutable, mais pareſſeux & routinier : bornant ſon ambition aux choſes néceſſaires, il néglige ce qui eſt de commodité, & ne s'applique point aux choſes d'agrément : le beſoin lui a appris à tiſſer ſa toile, à fabriquer ſes étoffes, à tanner ſon cuir, à faire ſes chauſſures, à ferrer ſes chevaux, & à charronner :—il ſe ſuffit à tous ſes beſoins. Le peuple du Canada eſt bon, honnête, religieux, hoſpitalier, généreux, ignorant, & ſur-tout François au fond du cœur. Un François de France, l'unique diſtinction qu'ils mettent entre un François & un Canadien, eſt pour eux un être chéri & honoré. La douceur infinie du Gouvernement n'a pas encore pu l'*angliſer*. L'habitant du fond des campagnes attend toujours le retour des François, qu'ils n'appellent pas autrement que *nos gens*. Le Gouverne-

ment n'ignore pas la manière dont le Clergé s'eſt conduit pour rectifier ces idées. Il n'y a que peu de temps que le Canadien ſe livre à l'étude de l'Anglois, & peu de gens, même entre les principaux, le parlent :—mais à préſent, tous les enfans vont à l'Ecole Angloiſe.

Loix & Juriſprudence.—Le Bas-Canada eſt régi ſuivant la coutume de Paris, ſauf les changemens que les ſuites de la conquête ont dû y introduire. La Conſtitution Angloiſe y a été établie l'an paſſé, & les deux Chambres y ont lieu.

Monnoie.—La monnoie eſt différente dans le Haut & le Bas Canada : dans le Bas, la piaſtre d'Eſpagne vaut 6 liv., ou 5 ſhillings—l'écu de 6 francs de France, 6 liv. 12 ſ.—le louis d'or de France, 27 liv.—la guinée, 28 liv.—le louis courant eſt de 24 liv. du Canada, & n'eſt qu'une monnoie fictive ; il n'y a pas de pièce de cette valeur.

Prix des choſes uſuelles.—Les gages d'un valet de charrue, 160 liv ;—d'une ſervante, 80 liv.—une paire de bœufs, de 3 à 4 ans, 160 liv.—un cheval de travail, 130 liv.—un porc maigre, 15 liv.—une bonne vache, 50 liv.—une charrue, 40 liv.—une herſe à dents de fer, 40 liv.—une houe, 3 liv.—une hache, 4 liv.—le minot de froment, de 60 peſant, 4 liv.—de pois, 4 liv.—d'avoine, 1 liv.—le cent de foin, 30 liv.—la paille, le tiers du foin ;—un cheval de travail conſomme 300 bottes de foin, 25 minots d'avoine ;—un bœuf peut hiverner avec o[illegible]tes de paille, & 50 de foin.

Le bois de charpente équarré, 3 à 4 ſ. le pied;—la planche du meilleur pin, 45 liv. le cent; de pin inférieur, 24 liv.—d'épinette, 16 liv.: la planche eſt de 10 pouces ſur dix pieds, & 18 lignes d'épaiſſeur;—le fer d'Europe, de 33 à 36 liv.—du pays, de 24 à 30 liv.—la chaux, 2 liv. la barique;—la pierre belle, 18 liv. commune, 12 liv.—la maçonnerie, de 20 à 24 liv. la toiſe, en pierre commune; en belle pierre, faite & fournie, 28 liv.—la journée du maçon, en campagne, 4 liv. 10 ſ.; en ville, 6 liv.—les bois de chauffage, en ville, 6 liv. la corde; tranſport, 2 liv.: la corde de 8 pieds ſur 4 & 4.—le pain blanc (la livre) de 2 à 3 ſols: pain bis, de 18 deniers à 2 ſols—le bœuf, de 4 à 7 ſols; les autres viandes de boucherie, à proportion.

Boiſſons.—Eau-de-vie de France, 12 ſhillings le gallon;—Eſprits de la Jamaïque, 6 liv.—Rum du pays, 5 liv.—Vins de Madère, 20 louis du Canada, la barrique; de Porto, 22 louis; de Malaga, 10 louis; de Ténérif, 12 louis; d'Eſpagne, 8 louis. Il y a beaucoup de pauvres à Québec; tous les fainéans s'y réfugient: point de pauvres *en campagne*, ſi ce n'eſt les pareſſeux & les infirmes.

Haut-Canada.

Cette province eſt encore dans l'enfance; tous les forts qui y ſont parſemés ont été conſtruits par les François pour protéger le commerce des pelleteries, & ſe garantir des Sauvages, alors redoutables, mais qui ne le ſont plus.

Commerce.—Le commerce des pelleteries eſt encore floriſſant, & entretient une navigation ſuivie,

depuis Michillimackinac, & même depuis le Grand Portage, au-delà du Lac Supérieur jusqu'à Montréal, navigation coûteuse, difficile, &, dans de certains endroits, très-périlleuse, à cause des rapides du Fleuve St. Laurent, dont la vue seule fait frémir.

Villes.—La ville principale de cette province est le Détroit, situé entre le Lac Erié & le Lac Huron, au 42° 39′ de latitude, & à-peu-près 270 lieues de Québec. Kingston, Niagara, Michillimackinac, sont des villes naissantes: York, ci-devant Toronto, est à peine tracée.

Climat.—Le Haut-Canada diffère de beaucoup du Bas par le climat, la température, & les objets de commerce: la température y est agréable & douce; la neige qui y tombe est promptement fondue; on y éprouve de grandes chaleurs, mais qui sont supportables par la quantité d'eau qui rafraîchit l'air.

Insectes.—Le plus grand & le plus insupportable fléau du Haut-Canada, ce sont les mouches d'été: il y en a de plusieurs sortes, Mareingoins, Brulots, &c. &c. &c. toutes fort incommodes, & dont on se garantit difficilement dans les bois. Ces essaims fâcheux sortent en Juin, & il n'est presque plus en Septembre; les bois sont leur refuge, & les défrichemens en délivrent.

Productions.—Le terrein produit toutes sortes d'arbres; le chêne y est le plus commun, & de la plus grande beauté; l'érable, le hêtre, le bouleau, le platane, le merisier, plusieurs espèces de noyers,

le frêne, le pin, la peruſſe, l'épinette, le tremble, le peuplier noir, le chataignier, enfin le ſaſſafras, & le tulipier ;—le ſaſſafras reſte communément en arbriſſeau ; il croît à l'ombre ſous le grand bois.

Le ginſeng eſt un arbuſte dont la racine eſt fort connue ; celle de l'hypicacuana ne l'eſt pas moins : les autres plantes les plus communes de ce pays ſont le capillaire, qui croît beaucoup plus haut que le nôtre, & a plus de force ; le myrte à chandelle ; un grand nombre de plantes aromatiques & médicinales. Tous les fruits y viennent à merveille ; une grande partie ſpontanément, tels que le raiſin, la pêche, la prune, la pomme : le climat ſe prête à tout ; mais il faudroit garantir les arbres les plus tendres contre l'hiver, qui y eſt plus vif qu'il ne l'eſt en Europe ſous les mêmes parallèles. *

---

* Sur une étendue d'environ quinze lieues de longueur, ſur huit à dix de largeur, le ſol varie toujours ; mais on en détermine la qualité d'après les différentes eſpèces d'arbres qui s'y trouvent, & d'après la vigueur de la végétation : elle eſt telle, que la ſurface de la terre eſt preſque toute couverte d'arbres très-droits, & ſi élevés, qu'ils ont de quatre-vingt à cent & deux cents pieds de haut.

Ces arbres ſont de différentes eſpèces, & très-variés dans leur genre, tels que le *chêne* (*a*), le *hêtre*, l'*orme*, le *frêne*, le *chataignier*, le *bouleau noir* & l'*argenté*.

Le *cerifier ſauvage*, très-important pour la menuiſerie & l'ébéniſterie, y eſt très-commun, & de la plus belle venue ; ſon bois peut tenir lieu de bois d'Acajou, dont il a les principales propriétés.

(*a*) Il y a le chêne noir, le blanc, le rouge, le chêne aquatique, & le chêne chataignier.

Maladies.—Les terres du Haut Canada ſont d'une beaucoup meilleure qualité que celles du Bas, le tout avec de grandes variétés. En général les

---

L'*hycori* s'y trouve également ; c'eſt le meilleur bois à brûler, & les cendres ſont très-propres à faire de la potaſſe (1) : les noix qu'il produit ſont excellentes à manger. Il eſt encore une eſpèce de noyer, qui porte une noix qu'on appelle *noix de beurre*, à cauſe de ſa bonne qualité ; cet arbre ne ſe rencontre que dans les vallées, & déſigne un ſol très-riche.

Sur les hauteurs on voit les *pins* de différente eſpèce, & ſur-tout le *pin-blanc*, dont la majeſté frappe les regards, & dont l'utilité ne peut être comparée à celle d'aucun autre arbre du globe ; ſon bois, recherché pour la charpente, fournit auſſi des mâts pour les plus forts vaiſſeaux de guerre.

Dans les parties moins élevées, & dans les plaines, on remarque le *platane occidental*, qui eſt ſemblable, pour ſa qualité, aux bois de hêtre & de chêne : on y remarque ſur-tout l'*érable à ſucre* (2), ſi intéreſſant pour le cultivateur, & que la Providence ſemble avoir prodigué dans ces bois ; il mérite une conſidération particulière.

" Il eſt peu d'arbres," dit Valmont de Bomare (3), qui " raſſemblent autant de variété, d'agrément, & d'utilité, qui " croiſſent avec plus de vîteſſe & d'uniformité, qui s'accom- " modent mieux des plus mauvaiſes expoſitions, qui exigent " moins de ſoins & de culture, qui réſiſtent mieux à toutes les " intempéries des ſaiſons, & que l'on puiſſe multiplier avec " plus de facilité."

(1) La Potaſſe eſt un ſel alkali, fixe, tiré des cendres produites par la combuſtion de différens végétaux ; on s'en ſert dans les verreries, dans les teintures, & pour blanchir les toiles.

(2) Cette eſpèce d'érable appartient ſpécialement au climat & au ſol de l'Amérique Septentrionale : on en a vu, en 1762, pluſieurs plants dans les jardins de M. de Buffon, à Montbard, qui, quoique âgés de dix ans, n'avoient encore donné ni fleurs, ni graines.

(3) Dict. d'Hiſt. Nat. au mot d'Erable.

bords des Lacs ſont moins bons que les profondeurs.

Le pays eſt plat, les terres baſſes, &, en beaucoup d'endroits, marécageuſes ; à l'exception de

---

Ce n'eſt que depuis deux ans que les cultivateurs ont appris à tirer de cet arbre ſi précieux tout le parti qu'ils en pouvoient tirer. Ils ſavoient bien en extraire une liqueur douce, qu'on réduiſoit en ſucre ; mais leur procédé étoit ſi imparfait, qu'il n'en réſultoit qu'un très-foible avantage.

Au commencement de 1790 on découvrit la méthode de purifier le ſucre ; cette méthode eſt ſi ſimple, que dans le Comté de Montgomery, l'ouvrier qui travaille avec activité, pendant 6 ſemaines, en Février & en Mars, peut en faire un millier peſant ; elle s'eſt tellement perfectionnée, que ce ſucre eſt égal en tout à celui qu'on retire de nos Iles : il ſe vend le même prix. (1)

L'érable ne demande aucune culture ; l'extraction du ſuc s'en fait à très-peu de frais, & dans une ſaiſon où les travaux de la terre ſuſpendus, donnent du loiſir aux cultivateurs ; il faut remarquer encore que cet arbre ne ſouffre point de l'inciſion qu'on y fait : il eſt certain que ceux dont on a extrait, pendant cinquante ans, la liqueur qui en découle, ſont d'une auſſi belle venue, que ceux qui n'ont pas été inciſés.

Si des arbres nous paſſons aux plantes, nous trouvons, dans cette partie de l'Amérique, la même variété, la même multiplicité, ſans parler des herbes de différentes ſortes, qui ſervent de nourriture aux chevaux & aux bœufs, que l'on envoie paître dans les forêts, on diſtingue, dans le nombre des plantes & des arbriſſaux, les framboiſiers & fraiſiers, qui y pouſſent en grande abondance.

Les *pommes-de-mai* y ſont de la groſſeur d'un fort citron, d'un

(1) Le Juge Cooper forme actuellement, près du Lac Otſego, un établiſſement pour rafiner le ſucre d'Erable ; pluſieurs Négocians de Philadelphie s'y ſont intéreſſés. *Gazette Nationale Américaine du 21 Février 1792.*

très-hautes collines qui règnent uniformément le long du Lac Ontario, il n'y a pas ombre de montagnes ; l'air eſt moins pur, & moins ſain qu'au Bas-Canada. Les fièvres *tremblantes* ſont un tribut que preſque tout le monde y paie ; & pluſieurs les ont régulièrement tous les ans. Cette année 1793

---

très-bon goût, & ſemblent particulières à l'Amérique.

Le houblon y vient naturellement, & ſa qualité eſt égale à celle du houblon qu'on cultive en Evrope.

Le *trèfle-blanc*, comme le dit Powel, eſt ſi naturel au ſol d'Amérique, qu'il y croît ſans culture, & ſe trouve par-tout ; il eſt, ſuivant Arthur Young, la preuve la plus certaine d'un ſol excellent & fertile. (1)

Parmi les racines, on en remarque ſur-tout deux infiniment utiles au commerce, la *ſalſe-pareille* & le *ginſeng*, qu'on tranſporte avec tant d'avantages à la Chine.

Nous croyons devoir ajouter ici ce que dit, du ſol de l'Amérique Septentrionale, le ſavant Ellis, dans les Tranſactions Philoſophiques de Philadelphie. " *On connoît peu de plantes* " *indigènes aux pays éloignés, & principalement au nord de la* " *Chine, qui ne puiſſent parfaitement réuſſir au nord de l'Amé-* " *rique.*"

Ces différens détails prouvent ſans doute la fécondité du ſol dont nous parlons (2) : mais à cette preuve univerſellement reconnue, nous croyons devoir en ajouter une autre non moins concluante ; ce ſont les productions des terres cultivées le long

(1) Cette plante, ajoute le même auteur, démontre que les terres de l'Amérique ſont particulièrement propres aux prairies, qui doivent finalement attirer l'ambition du cultivateur. *Annal. ſur l'Agriculture, vol.* 17, *p.* 207.

(2) C'eſt en parlant de ce même ſol, que Morſe dit : " Les meilleures " terres de l'Etat de New-York ſont ſituées dans le voiſinage de la rivière de " Mohawk, à l'oueſt des montagnes d'Allegany ; elles ſont encore dans " l'état de nature, mais on commence à y former des établiſſemens."

Géographie Amér. p. 247.

a été plus fiévreuſe que les précédentes ; les eaux ſtagnantes y contribuent ſans doute ; du reſte on obſerve qu'à meſure que le pays ſe défriche, il perd de ſon inſalubrité. Il eſt de fait que les fièvres attaquent plutôt les nouveaux établiſſemens lorſqu'ils ſont humides. La Penſilvanie elle-même,

---

des rivières de Mohawk & de Wood-Creek, qui avoiſinent ce ſol ; ces terres, auparavant couvertes des mêmes eſpèces d'arbres dont nous avons parlé, & qu'on a détruits, ſont d'une fertilité qu'aucune terre en Europe ne peut égaler ; elles produiſent abondamment des grains de toute eſpèce, tels que le *Maïs* ou *bled de Turquie*, le *bled noir*, l'*orge*, l'*avoine* & la *veſce*.

Les *pois* & les *fèves* s'y cultivent avec tant de ſuccès, qu'on en fait une exportation très-conſidérable dans les Iles Angloiſes & Françoiſes.

Les *melons*, les *concombres*, les *citrouilles*, y viennent en pleine terre, ſans le ſecours du fumier.

Le lin & le chanvre s'y récoltent en très-grande quantité ; & c'eſt un fait inconteſtable, qu'on exporte plus de graines de lin de cette partie de l'Etat de New-York, que de toutes les parties des Etats-Unis enſemble : l'exportation a été juſqu'à trois cents mille boiſſeaux. (1)

" Outre ſes productions indigènes," dit le Spectateur Américain, " toutes les productions de l'Europe, dont on a fait des " eſſais à la Nouvelle-York, y viennent parfaitement ; & il " en eſt pluſieurs qui, avec peu de peine, y parviennent à un " degré de bonté infiniment au-deſſus de celui qu'elles ont en " Europe, après une culture très-ſoignée, & très-diſpendieuſe. (2)"

(1) Le boiſſeau eſt une meſure qui, remplie de bled, pèſe environ 54 livres poids de marc.

(2) Le Spectateur Amér. p. 256.

ce pays ſi ſain actuellement, étoit très-fiévreux lorſqu'on commença de la coloniſer ; mais il eſt aiſé de s'en préſerver en ſe garantiſſant contre les tranſitions ſubites du chaud au froid. L'air circule & ſe renouvelle à meſure que les forêts diſparoiſſent.

La richeſſe du pays, la vraie richeſſe, c'eſt la fécondité du ſol, qui ne refuſe rien à la culture la plus légère.

Traite.—Mais l'objet unique de la cupidité a été juſqu'ici la traite avec les Sauvages ; elle ſe fait principalement à Michillimackinac, & au Détroit. De plus il s'établit une infinité de petits *traiteurs*, qui s'enfoncent dans les bois, à l'envi les uns des autres, & ſe diſputent de vîteſſe, ou d'induſtrie pour attirer les Sauvages.

Il eſt deſcendu cette année, 2500 paquets de pelleteries, ſavoir 2000 du Détroit, 500 de Michillimackinac : le paquet vaut, l'un dans l'autre, à-peu-près 12,00 liv, ce qui fait 125,000 louis.

Objets d'échange.—Ces objets ſont des habillemens, des armes, des proviſions de chaſſe, de la nourriture, des bijouteries, conſiſtant en ornemens d'or, d'argent, de verre & de porcelaine, du vermillon, &c. ; mais le grand & le plus funeſte article c'eſt la liqueur : l'ivrognerie eſt la paſſion la plus indomptable de celles des Sauvages ; elle eſt le principe de leur deſtruction : un Sauvage en train de boire, donnera tout ce qu'il poſsède pour un verre de rum, & ils ne ſont que trop bien ſervis en cela. Un Sauvage dans l'ivreſſe ne ſe bat plus qu'avec

qu'avec la hâche ou le couteau : il feint d'être ivre pour tuer ſon ennemi. Ivre, il tue ſon ami, ſa femme, ſon enfant ; & il ſe juſtifie en diſant, *J'avois perdu la raiſon.*

Nature & effets du commerce des Pelleteries.

Le commerce des Pelleteries eſt concentré dans une compagnie fort opulente, qui y emploie des fonds très-conſidérables ; mais il doit s'éteindre pour deux raiſons en quelque ſorte oppoſées : 1°, fautes de bêtes ſauvages, dont il ſe fait depuis long-temps une deſtruction prodigieuſe, & qu'on ne trouve plus qu'à des diſtances très-conſidérables, & juſqu'à 400 lieues de Michillimackinac ; il y a même des facteurs qui s'enfoncent juſqu'à douze cents lieues dans les terres, pour faire la traite : 2°, faute de chaſſeurs ; les vins des Européens, & ſur-tout leurs liqueurs, détruiſent ſenſiblement les Nations Sauvages. Bien plus, le commerce des pelleteries, qui enrichit les gros capitaliſtes de Montréal & de Québec, eſt, pour le Bas-Canada un germe de dépopulation & de deſtruction. I occupe & énerve la jeuneſſe ; elle ſe livre à la débauche avec les Sauvages, qui ſont fort laſcifs ; elle y perd toute idée de religion & de pudeur ; enfin elle y mène la vie la plus dure, réduite à un peu de Maïs pour toute nourriture, obligée de coucher en plein air, &c.

La ſeule navigation du Fleuve, depuis Montréal juſqu'à Kingſton, & le travail des portages, exigent des forces étonnantes ; il n'y a que le Canadien qui

puiſſe y réſiſter. Le commerce, outre trois ou quatre goëlettes qui vont & viennent ſur les Lacs, emploie environ 36 bateaux ſur le Fleuve pour porter de Montréal à Kingſton les objets d'échange, & rapporter les pelleteries, qu'on débarque à *Kingston*.

Le Roi a le même nombre de bateaux pour tranſporter les proviſions des troupes, & les préſens qu'il fait, tous les ans, aux Nations Indiennes. Chaque bateau occupe au moins 4 hommes; ce ſont 300 hommes dont le métier eſt de lutter contre les rapides les plus dangereux. Outre ces 300 hommes, un grand nombre monte droit à Michillimackinac par la grande rivière des Ottawaks, en canots d'écorce; de cette rivière ils arrivent, à travers une infinité de portages, au Lac de Mipiſſing, & de là, par la rivière des François, au Lac Huron: il n'y a pas moins de 150 hommes employés de ce côté. Il en faut compter au moins 200 répandus dans les profondeurs, courant les bois, les lacs, les rivières, ou travaillant dans les magaſins.

Il n'y a donc pas moins de 600 hommes de l'élite du peuple du Bas Canada employés à la traite des pelleteries, qui n'en rapportent qu'un corps uſé, & tous les vices.

Autres objets de commerce.—Outre le bled & les pelleteries, la potaſſe, le merrain, le bois de charpente & de conſtruction, enfin les liqueurs fortes deviennent des branches de commerce pour le

Haut Canada : on y a fait auſſi du bray & du goudron, mais en petite quantité. Il s'y élève actuellement des braſſeries. *

---

* En jettant les yeux ſur la partie de la Nouvelle-York, qui avoiſine ce Canton, l'on conçoit aiſément quelle devroit être la ſupériorité de ſon commerce ſur tous les Etats-Unis.

" Tout l'Etat de New-York, dit Morſe (1), eſt tellement " coupé & diviſé par les branches de la rivière d'Hudſon, de " la Delaware, de la Suſquehannak, & autres rivières, qu'il " y a très-peu d'endroits, dans toute ſon étendue, qui ſoient " à plus de cinq à ſix lieux d'une rivière navigable."

Il eſt étonnant que tant d'avantages naturels aient été ſi long-temps négligés dans la Nouvelle-York ; mais l'activité de ſes voiſins l'éclairant ſur ſes reſſources, a excité ſon émulation, & réveillé ſon induſtrie. Cet Etat commence à ſentir que rien n'eſt plus aiſé que d'attirer dans ſes ports un commerce plus floriſſant, & de partager avec les Anglois tout ce que le Fleuve St. Laurent lui préſente de moyens.

Située à l'extrémité du Lac Ontario, qui eſt la plus voiſine des pays habités, entourée & diviſée par pluſieurs rivières navigables, la conceſſion faite à la Compagnie de New-York, renferme tout ce qui eſt propre à nourrir l'induſtrie & l'activité de ſes habitans.

Ils ont d'abord l'économie de tous les frais, que d'autres ſont obligés de faire pour le tranſport de leurs denrées : ſans doute on conſommera, dans les premiers temps, les différens grains que l'on cultivera ; mais, dès la première année, le merrain & le bois de charpente ſeront mis à profit.

La *potaſſe* (2) ſera dès-lors un des articles les plus eſſentiels,

(1) Géographie Amér. page 246.

(2) L'Etat ſeul de New-York en a exporté, en 1791, près de trois mille tonnes.

Population.—L'eſpèce humaine y eſt rare encore; il ſe trouve à Michillimackinac de 3 à 4 mille hommes pendant la traite; ce temps paſſé, il n'y reſte pas 300 habitans.

Le Détroit, ville charmante, renferme environ 2000 ames; Niagara, pas plus de 400; Kingston, à-peu-près autant: Johnston, entre Kingston & Montréal, ne fait que de naître.

La population des villes n'excède pas beaucoup trois, & va tout au plus à quatre mille ames; les campagnes, depuis le Lac St. François juſqu'à Kingston, ſont bien établies: il y a même, en certaines parties, juſqu'à ſept conceſſions habitées en profondeur. La Baye Kintey près de Kingston, & qui s'étend le long du Lac Ontario, eſt parfaitement belle & floriſſante; il y a peu d'habitations le long de l'Ontario juſqu'au fond du Lac: de là juſqu'à Niagara, les établiſſemens ſe forment & proſpèrent, ainſi que de Niagara au Fort Erié: à 12 lieues plus haut eſt la belle chûte entre deux.

Du Fort Erié au Détroit il n'y a pas encore d'établiſſement, & c'eſt ſans contredit la plus belle & la plus grande partie du Haut Canada. Cette

---

à la *ſalſe-pareille* & le *ginſeng* (1), un grand objet d'exportation.

Nota. Quoique les glaces du Fleuve de St. Laurent, en hiver, en empêche la navigation, dans cette ſaiſon les communications du Canada avec l'Europe ſe font également par New-York, &c.

(1) La ville d'Hudſon, qui eſt à douze lieues au-deſſous d'Albany, en a exporté, en 1784, une cargaiſon entière au Cap de Bonne-Eſpérance.

population des campagnes peut donner 7 à 8000 ames ; ajoutez-y celle des villes, & 600 hommes de troupes distribués dans les Forts, ce qui, ensemble, porte à-peu-près à 12000 ames le nombre des habitans du Haut Canada.

Culture.—La culture y est plus facile & d'un plus grand produit que celle de la basse province : 1°, les défrichemens s'y font suivant la 3e méthode; 2°, les cèdres, & autres arbres difficiles à déraciner, y sont rares ; 3°, le bled s'y sème en automne, mûrit mieux, est meilleur, donne de la plus belle farine. On distingue aisément le pain fait avec du froment du Haut, de celui fait avec le froment du Bas Canada. 4°, La terre produit généralement de 15 à 20 pour un ; en certains endroits jusqu'à 30 : ce qui est d'un grand tiers plus que dans la basse province.

Il est vrai que ces avantages sont balancés : 1°, la main-d'œuvre y est plus chère du double ; 2°, les bestiaux plus rares, & presque d'une valeur triple; 3°, les difficultés de l'exportation causent une diminution de 25 pour cent sur les denrées exportées, & une augmentation de 30 p. cent sur les marchandises importées : ainsi, lorsque le bled vaut 4 liv. à Montréal, il ne se vend que 3 liv. à Kingston ;— arrivé à Montréal, le pain de Kingston y vaut 5 liv. à cause de sa qualité.

De ces inconvéniens les deux premiers ne sont que l'effet du défaut de population ; & le troisième s'atténuera si l'on facilite les transports par terre.—

Juſqu'ici le Roi a acheté les bleds du Haut Canada pour l'approviſionnement des garniſons, ce qui l'a maintenu ſur un bon prix ; il baiſſera néceſſairement lorſque ce débouché deviendra inſuffiſant pour abſorber la quantité du grain.

Cette partie du Canada eſt peuplée d'Ecoſſois, d'Irlandois, d'Américains, d'Allemands, de Hollandois, & de Canadiens ; mais ces derniers ſont en petit nombre.

Dans quelque maiſon que vous entriez, vous entendez faire l'éloge du climat & de la terre : nul n'eſt mécontent.

Les Ecoſſois & les Américains ſont les meilleurs Colons ; leurs établiſſemens ont un air de propreté, d'élégance, & de gaieté. Les établiſſemens Allemands ont un air miſérable, & ſont mal rangés.— On peut laiſſer les beſtiaux à l'air toute l'année ; pluſieurs le font : le grand nombre préfère de les tenir à l'écurie 3 mois d'hiver.

Le Haut Canada me paroît auſſi propre, que quelque pays que ce ſoit, pour la culture de la vigne, & il y a des ſîtes très-beaux pour cela ; ce ſeroit un eſſai à tenter : s'il réuſſiſſoit, le profit ſeroit conſidérable.

Loix.—Les loix Angloiſes ſont les ſeules connues dans le Haut Canada, & le Canadien François s'y trouve étranger : on n'y parle qu'Anglois.

On y a établi, depuis deux ans, ainſi que dans le Bas Canada, un Chambre de Repréſentans, & un Conſeil Légiſlatif, qui eſt comme la Chambre

des Pairs.—Voilà la Conſtitution Angloiſe établie dans ſon intégrité en Canada.

Monnoie.—La monnoie courante de cette province eſt celle de New-York ; c'eſt-à-dire que la piaſtre d'Eſpagne y vaut 8 ſhillings ; & le ſhilling 15 ſols du Bas Canada. L'argent y eſt très-rare, & d'une grande utilité pour l'achat des beſtiaux, qui ſe fait des Américains, qui ne ſe paient pas en papier.

Sauvages.—Il faut convenir que le voiſinage des Nations Indiennes n'eſt incommode, que parce que les Sauvages ſont importuns & voleurs ; mais ils ne ſont plus redoutables.

Le Colonel-Général Simcoe, Lieutenant-Gouverneur du Haut Canada, fait ſa réſidence actuelle à York, ci-devant Toronto au milieu des forêts ; il y a tracé le plan d'u[illegible]lle & d'un fort : cet homme inſtruit & infatigable a la tête remplie de grandes idées, qui toutes tendent à la proſpérité de la province : il y conſacre ſes belles années, & une fortune immenſe, accompagné par-tout & ſecondé par ſon épouſe, dont les talens & le courage font honneur à ſon ſexe. Il n'eſt pas douteux que, ſi les deſſeins du Gouverneur Simcoe ſe réaliſent, le Haut Canada ne devienne l'une des plus belles & des plus heureuſes portions du globe. La nature a deſſiné l'emplacement d'un Empire dans la grande preſqu'île formée par les lacs & la rivière des Ottowaks. Dans cette Cherſonnèſe, la première du monde pour l'étendue, M. Simcoe

projette cinq grandes villes, que le temps peut faire éclore.

On peut assurer avec certitude que les Emigrés François, *le Clergé* en particulier, tous les bons Royalistes en général, les hommes à talens & à ressources, seront accueillis avec empressement, & encouragés par le Gouverneur Simcoe, appréciateur éclairé du mérite.

Je joindrai à ces Notes quelques observations relatives aux différentes personnes qui songeroient à passer en Canada.

Ces personnes sont ou ecclésiastiques, ou laïcs.

Ecclésiastiques.—Le Clergé qui se proposeroit de venir au Canada ne peut avoir d'autre vue que de se consacrer au travail, sous la dépendance & les ordres de l'Evêque de Québec ; toute vue d'ambition, ou de repos, seroit ici déplacée, & trompée ; les Prêtres n'y trouveront ni dignités, ni loisir, mais beaucoup de bien à faire, moyennant beaucoup de peine.—On n'avoit pas, dans le principe, envisagé la translation du Clergé François au Canada comme une mission, mais comme une ressource contre le besoin, & un soulagement pour la Grande-Bretagne ;—on se proposoit de réunir les Ecclésiastiques en Communauté, & de les mettre à même de vivre de leur travail manuel :—cette idée, grande & simple, a paru à plusieurs une chimère ; à d'autres elle a semblé d'une exécution possible, mais difficile *.

* Voyez Mémoires du Vicomte de Vaux, en Octobre 1792, cités ci-dessus, à la Note de la page 22.

Offre du Séminaire de Montréal.—On ne doit pas oublier, à cet égard, le procédé généreux du Séminaire de Montréal, qui offre une belle Seigneurie dans un ſol excellent, en cas que ce plan ſe réaliſe, & joint à ce don de grands ſecours pécuniaires.

Le vif intérêt qu'y a mis le Général Clarke, Lieutenant-Gouverneur du Bas-Canada, mérite également la reconnoiſſance du Clergé François : ſur la référence qu'il en a faite à ſon Conſeil, le Conſeil s'eſt appliqué à connoître tous les genres de ſecours qu'il ſeroit poſſible de donner au Clergé réfugié, s'il arrivoit en nombre. Je dirai, en paſſant, que ſi cette idée s'exécutoit, il me ſemble que ce devroit être de préférence dans le Haut Canada ; mais elle ne pourroit s'exécuter ſans des ſecours de la part du Gouvernement ; & il ſeroit néceſſaire qu'un tel plan fût exécuté par un homme de tête & de réſolution.—Conſidérons le Canada uniquement comme un champ qui appelle les ouvriers évangéliques, il offre des reſſources & de l'emploi pour une centaine de Prêtres en ce moment ;— 1°, dans les Cures non deſſervies, faute de ſujets ; 2°, dans des cantons aſſez peuplés pour devenir des paroiſſes ; 3°, pour l'éducation, tant publique que particulière ; 4°, pour apoſtoliſer dans le Haut Canada, où il y a déjà cinq villes bien commencées, avec des campagnes très-bien établies, & où la ſeule ville du Détroit poſsède des Prêtres ; 5°, pour annoncer l'Evangile aux Nations Indiennes, qui n'ont plus que cinq Miſſions fixes, St. Régis, le

Haut St. Louis, le Lac des deux Montagnes, Lorette, & Tadouſac. Toutes autres Nations, errantes ou ſédentaires, ſont plongées dans l'idolatrie, à l'exception de deux villages Muhaulu, dont l'un eſt Proteſtant, l'autre profeſſe la doctrine des Kernutes, ou Frères Moraves.—Au ſurplus, les Lettres de Monſeigneur l'Evêque de Québec ne laiſſent rien à déſirer ſur cette matière *.

Laïcs.—Tout laïc qui a le projet de former un établiſſement au Canada, ne doit pas apporter avec lui moins de ſix mille livres, ſon voyage payé. Il pourra avoir à Québec un logement décent pour 300 liv. & être très-bien nourri à raiſon de 600 liv. l'année. Là il pourra ſe décider pour le Haut, ou le Bas Canada. *(Nous croyons que* 200 *louis ſuffiroient.)*

Moyens de s'établir.—S'il ſe décide pour le Bas, il s'adreſſera à un notaire, qui lui trouvera un petit domaine de deux ou trois arpens de front, qui ſoit bâti. Je penſe que cette acquiſition ne lui coûtera pas plus de 3000 liv. Il devra ſe procurer une paire de bœufs, 160 liv.—une vache, 50 liv.—un cheval, 130 liv.—inſtrumens de labourage, 100 liv.—voitures & harnois, 200 liv.—meubles,

* On voit donc, par le Rapport de MM. les Commiſſaires, que *cent Eccléſiaſtiques* trouveroient de l'emploi dans le Canada, en outre tous les établiſſemens agricoles qu'ils peuvent former en communauté, avec l'aide du Gouvernement, & du *riche* Séminaire de Montréal,

200 liv.—quarante minots de bled pour ſa nourriture, 160 liv.—proviſions pour les animaux, 150 liv.—autres dépenſes, 350 liv.—total, 1500 liv. —total général, 4500 liv. Son travail de l'année, s'il enſemence tout de ſuite, peut lui rapporter 200 minots de bleds, & d'autres grains à proportion, ce qui le mettra en état d'attendre l'année ſuivante, & d'augmenter ſes cultures ; il verra enſuite à s'aggrandir, ſoit par de nouvelles acquiſitions en terres faites, ſoit par des défrichemens ſur les terres de la Couronne.

S'il ſe décide pour le Haut Canada, il pourra monter droit à Montréal : ce cabotage emploie 40 à 50 goëlettes, ſenauts & bateaux de toute grandeur. Le trajet, par eau, eſt de deux piaſtres par perſonne, ſans le bagage ; par la poſte, il eſt de deux guinées. Rendu à Montréal, il ſe diſpoſera, ſi la ſaiſon le permet, à remonter le Fleuve juſqu'à Kingston ; cette navigation, comme celle de tout le Fleuve, eſt interrompue dans l'hiver. Kingston eſt un pied-à-terre indiſpenſable, & un lieu de dépôt pour les bagages.

C'eſt par cette raiſon que M. de la Corne & moi *avons demandé & obtenu un grand emplacement dans l'enceinte de Kingston, & pareillement dans celle d'York : notre deſſein eſt d'y faire conſtruire des maiſons à l'uſage des Emigrés François, qui pourroient y deſcendre, & y demeurer autant de temps qu'il leur faudra pour ſe donner une habitation ſur la terre qu'ils auront choiſie.* De Kingston il ſe ren-

dra auprès du Gouverneur, qui lui accordera une conceſſion.

On ſera ſans doute ſoigneux de ſe placer, autant qu'il ſera poſſible, au bord d'un des Lacs, ou près d'une rivière navigable, telle que la rivière à la Tranche, ou Ouſe, qui tombe dans le Lac Erié.

Le Gouverneur Simcoe a mis en réſerve un *Townſhip* pour les Emigrés, le long de la Baye profonde qui forme ce qu'on appelle la Tête du Lac Ontario, & à laquelle il a donné le nom de Burlington Bay. Nous avons viſité cet emplacement, qui eſt très-pittoreſque, & propre, à ce qui nous a paru, à la culture de la Vigne.

Les meilleurs terreins ſont de la Baye de Kintey à York, & ſur le Lac Erié juſqu'à la Longue Pointe.

Manière de s'établir.—Le premier ſoin du nouveau Colon ſera de ſe bâtir une cabane informe, & logeable pourtant, *en pièce ſur pièce*, c'eſt-à-dire, avec des arbres bruts, couchés les uns ſur les autres, & enclavés aux angles par des entailles : les vuides ſe bouchent avec de l'argile ; l'intérieur ſe revêt de planches. On paſſe ainſi les deux ou trois premières années *.

Lorſque l'établiſſement a pris de la conſiſtance, & qu'on a ſes matériaux prêts, on ſonge à bâtir

---

* Lorſqu'un nouveau Colon arrive, tous les voiſins s'empreſſent de lui aider à conſtruire ſa maiſon, & ne le quittent que lorſqu'elle eſt en état de le loger.

une maiſon ſolide avec le degré d'élégance ou de ſimplicité qu'on veut y mettre. C'eſt ainſi qu'ont fait ceux qui ſemblent s'y entendre le mieux.

Voici ce que peut coûter le tranſport des effets depuis Montréal juſqu'à Kingston, diſtance de 60 lieues. Je ſuppoſe que le Gouvernement prêtera ſes bateaux. Un bateau porte 24 quarts, ou 6 milliers peſant : il faut 4 hommes pour le conduire, dont 2 à 8 piaſtres, & 2 à 7, ce qui fait 30 piaſtres ;— nourriture des 4 hommes pour 11 ou 12 jours, 6 piaſtres :—total, pour le tranſport de ſix milliers, 36 piaſtres.

De Kingston à Niagara, ou environ, le paſſage eſt d'une guinée, ſi l'on ſe nourrit ; & de deux, ſi le capitaine eſt chargé de la nouriture : le bagage paie à raiſon d'une piaſtre par tonneau d'*arrimage*, c'eſt-à-dire, en étendue, quel que ſoit le poid ; le tonneau eſt d'environ 4 pieds & demi, cubes.

Voici les principaux objets dont il faut être muni en partant d'Europe : 1°, une ample proviſion de linge, habits, ſouliers, bottes ; 2°, des lits, rideaux, matelats, toile en pièce, pour le ménage ; 3°, uſtenſiles de cuiſine, batterie, &c. ; 4°, tout ce qui eſt du ſervice de la table, ſur-tout verrerie ; 5°, claincaillerie domeſtique, comme ſerrures, charnières, &c. ; 6°, graines, noyaux & pepins de toutes eſpèces de fruits, même de jeunes plantes emballées dans de la mouſſe ou pailles ; 7°, il eſt ſuperflu de recommander la proviſion de livres à ceux qui en avoient l'uſage, & la librairie, ſur-tout en livres

François, eſt un des articles les plus chers de ce pays ; 8°, des lettres de recommandation pour les meilleures maiſons de Québec & de Montréal ; ſans cette précaution, l'on n'eſt reçu, ni ſecouru d'aucun côté ; au lieu que, recommandé, l'on eſt accueilli de la manière la plus hoſpitalière 9°, L'article le plus important eſt un paſſe-port du Miniſtre, pour le Canada ſpécialement ;—ſans cette formalité, nul François n'y ſeroit ſouffert : & Mylord Dorcheſter, d'ailleurs très-favorable aux Réfugiés François, en a fait la déclaration formelle.

Je ſens que ces Notes ont le double défaut d'être diffuſes & incomplètes ; je ſupplie qu'on m'excuſe, je n'ai eu le temps ni d'être court, ni d'être *profond :* je me ſuis borné à l'exactitude.

Si quelques-uns de mes Compatriotes ſe décident à venir eſſayer du Canada, il n'en eſt aucun à qui je ne diſe, du fond de mon cœur, que je me tiendrai heureux de lui être utile.

Quant à ceux qui viendroient avec quelques ſpéculations de commerce, *je crois qu'ils auroient de la peine à réuſſir :* les vins & les eaux-de-vie de France y auroient aſſez de débit ; mais rien n'aborde à la Colonie que ſur des vaiſſeaux Anglois, après avoir payé les droits en Angleterre *.

Signé DESJARDINS.

Québec, ce 31 *Octobre* 1793.

* MM. les Commiſſaires ignoroient que le Gouvernement ſupprime les droits ſur les objets exportés au Canada.

LETTRE

DU GÉNÉRAL SIMCOE,

Lieutenant-Gouverneur du Haut Canada.

Navy Hall, 1793.

LES Gouverneurs du Haut Canada trouveroient un plaiſir particulier à montrer leur prompte & entière obéiſſance aux intentions bienfaiſantes de Sa Majeſté, & à rendre tel aſyle que pourroient choiſir le Clergé & la Nobleſſe expatriés de France, auſſi commode, & agréable ſous tous les rapports, qu'il eſt poſſible de le faire, dans l'état foible de cette Colonie naiſſante.

C'eſt, peut-être, un objet digne d'attention pour vous, Monſieur, & pour ceux qui vous emploient, de penſer que la province du Haut Canada eſt habitée principalement par des perſonnes qui ont été chaſſées des Etats-Unis de l'Amérique à cauſe de ce même attachement magnanime pour leur Roi naturel, qui, dans ce moment, caractériſe les Loyaliſtes perſécutés de France.

Ce ſera donc un adouciſſement dans leurs ſouffrances, pour ceux de la Nation Françoiſe qui s'établiront dans le Haut Canada, de ſe trouver parmi un peuple qui ſympatiſera avec eux dans leurs malheurs, & leur montrera en même temps par ſon exemple, que dans ce pays ſi fertile, il ne

faut que très-peu d'efforts, & de travail, pour ſe procurer tous les agrémens de la vie.

Il y a pluſieurs ſituations avantageuſes, ſoit ſur les Lacs Ontario, ou Erié, ſoit près des rivières des provinces, navigables pour des bateaux, où il y a aſſez de terrein pour le plus grand nombre de Colons qu'il ſoit poſſible d'y faire venir. Ces emplacemens ſont parfaitement commodes, ſoit pour des individus, ſoit pour des communautés : le poiſſon de toute eſpèce y abonde ; & par-tout ſe préſentent de ces ſituations riantes & délicieuſes qui ont tant de charmes pour les eſprits cultivés.

Permettez-moi d'ajouter pour moi-même, qu'autant que mon exemple & ma ſituation peuvent être utiles à ces Meſſieurs, ou à une Société d'Eccléſiaſtiques, avec ceux qui les accompagnent, je ſuis prêt à les recevoir avec les plus vifs ſentimens de vénération pour leurs ſouffrances, & de reconnoiſſance pour l'oppoſition qu'ils ont faite à des principes qui menaçoient de détruire tout ce qu'il y a de ſacré & de ſage dans les inſtitutions humaines ; & à des hommes qui ſont également des objets de mépris & d'exécration.

La révolution dernièrement arrivée en Amérique, étoit très-différente de la révolution de France, par ſon étendue, & par ſes circonſtances, mais nullement par les hommes, ou les moyens, qui l'ont opéré ; l'occaſion que j'ai eu de voir les progrès de cette révolution d'Amérique, a fortement imprimé dans mon eſprit des ſentimens d'horreur

d'horreur pour de pareils principes, & pour les prétextes hypocrites de ceux qui les ſemoient : c'eſt donc avec plaiſir que je m'offre pour faire le ſacrifice de pluſieurs vues perſonnelles, dans l'eſpérance de ſervir ces hommes loyaux & vertueux, qui, ſous le Gouvernement Britannique, cherchent un aſyle dans le Haut Canada ; &, quoique guidé par le ſeul ſentiment de l'honneur, je doive, avant tout deſirer que tout ce qui peut conſtituer la grandeur & le bonheur d'un peuple, ſoit rendu à la France, par les efforts de ſes nobles enfans, & par le ſecours de toutes les Puiſſances civiliſées & Chrétiennes du monde, ce ſeroit cependant pour moi un ſurcroît ſingulier de bonheur perſonnel, & une nouvelle ſatisfaction pour ma louable ambition, de contribuer à rendre heureux tout François loyal, qui, ſous l'influence de circonſtances particulières, deſireroient s'établir dans le gouvernement que Sa Majeſté a daigné confier à ma ſurveillance.

Si je me ſuis un peu étendu dans cette lettre, c'eſt parce que je penſe que ce ſera un plaiſir pour vous de ſavoir que c'eſt avec ardeur, & avec zèle, que j'entre dans les vues des Miniſtres de Sa Majeſté, & que je trouverai la plus vive ſatisfaction à contribuer au bonheur de tout Loyaliſte François.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

Signé L. G. SIMCOE.

LETTRE

D'UN GOUVERNEUR DU BAS CANADA,

Datée du 4 Août 1791,

Et imprimée dans la Gazette de JERSEY,
du 22 Décembre 1792.

LE grand nombre de François qui ſont paſſés à Jerſey doit rendre ce pays d'autant plus agréable, & augmenter conſidérablement les richeſſes des habitans; mais je crains fort que ces Emigrés ne ſoient long-temps ſans pouvoir retourner chez eux; car, ſuivant l'opinion des perſonnes les mieux informées, il paroît qu'il s'écoulera bien des années avant qu'on puiſſe voir la fin des troubles qui ſe ſont élevés en France, & un entier rétabliſſement. Il eſt bien à craindre que, dans cet intervalle, le peuple ne ſe ſoulève contre ceux qui ſe ſeront oppoſés à la révolution, ou qui ſe ſeront abſentés du pays durant ſes progrès. Hélas! nous en voyons un exemple malheureux dans les Etats de l'Amérique, où, même actuellement, ceux qui rentrent, ne peuvent pas jouir d'une juſtice égale, & d'une entière protection des loix, mais ſont au contraire deſtitués de toute influence & conſidération politique. Trompés par de fauſſes eſpérances, nos Loyaliſtes ont, en grand nombre, négligé de ſe

procurer des établiſſemens, & ont non-ſeulement perdu ſix ou ſept années de leur temps, mais ont encore dépenſé des ſommes fort conſidérables, qui auroient auſſi pour procurer à leurs familles des établiſſemens avantageux. C'eſt avec la plus grande peine que je vois la même illuſion ſe propager parmi les François émigrés, dont l'intérêt le plus précieux eſt de ſe procurer des établiſſemens pendant qu'ils ont encore des fonds ; c'eſt pourquoi je les invite à paſſer au Canada ; ils y trouveront un climat fort ſain, des terres fertiles & à bon marché, & des proviſions à un prix modique. Ils y vivront ſous la protection du Gouvernement Anglois : la religion y eſt entièrement libre ; la Catholique y eſt non-ſeulement tolérée, mais en quelque ſorte établie : les perſonnes y ſont reſpectées ſuivant leur rang & leurs propriétés ; la ſociété y eſt agréable, & les étrangers y ſont reçus avec bonté. On peut y trouver des terres dans des poſitions charmantes, tant pour acheter, que pour affermer, avec les choſes néceſſaires pour bâtir, & cela à un prix modique : les impôts ſont ſi peu de choſe, qu'on ne peut pas y faire attention ; enfin je ne connois aucun pays où l'on puiſſe trouver d'établiſſement auſſi avantageux pour une famille, même pour un ſéjour paſſager. Ceux qui ſeroient diſpoſés à y paſſer, peuvent être aſſurés de ma bienveillance à leur égard : guidé par les motifs de l'humanité, je les aſſiſterai de mes conſeils & de ma recommandation.

La Lettre ci-deſſus a été écrite au Capitaine Seward, de l'Artillerie Royale, demeurant à Saint-Aubin, à l'Ile de Jerſey. *

* On doit rendre juſtice à M. Desjardins, & à ſes deux Confrères, & leur ſavoir gré des recherches qu'ils ont faites dans ce pays, ainſi que de la manière claire avec laquelle ils rendent compte de leurs travaux.

Les deux Lettres de MM. les Gouverneurs du Haut & Bas Canada ſont faites auſſi pour raſſurer tous ceux qui pourroient craindre, ou de n'être pas parfaitement accueillis, ou de manquer de reſſources dans ce pays, lorſque nous y ſerons une fois établis.

Les détails qui nous reſtent à donner acheveront, j'eſpère, d'éclaircir tous les doutes ſur ces points.

Des Etablissemens sur les Lacs Erié et Ontario.

LES côtes, nord du Lac Erié, qui appartiennent au Canada, ſont ſituées du 42e degré 30 minutes de latitude, au 43e degré 15 minutes environ. Les hivers y ſont moins longs que dans toutes autres parties du Canada, celle-ci étant la plus méridionale : les neiges y fondent promptement, & tiennent peu ſur la terre : les côtes ſont déjà habitées par environ 30,000 François, & quelques Loyaliſtes émigrés des Etats-Unis, depuis la révolution de ce pays. Les terres du Lac Erié ſont partie de cette enceinte délicieuſe, dont les limites ſont fixées, par la nature, entre les trois Lacs Ontario, Erié, Huron, en y comprenant le Détroit de Niagara, celui du Lac Ste. Claire, & la rivière des Outawaks, emplacement propre à former un joli royaume, ou du moins une ſuperbe province, qui conſtitue une partie eſſentielle du Haut Canada.

Le Lac Erié (ainſi que le Lac Ontario) eſt couvert de vaiſſeaux commerçans, & peut être conſidéré comme une mer, par ſon étendue, & ſon commerce :—ſa longueur eſt de 170 milles Anglois, ſur environ 30 milles de largeur, l'un dans l'autre.

Les côtes, ſud de ce lac, du côté des Etats-Unis, ont l'avantage d'être voiſines du cours de l'Ohio, par lequel on peut deſcendre au fleuve Miſſiſſipi, &, par ce fleuve immenſe, juſques dans

le Golphe du Mexique. D'un autre côté le lac Erié, comme les autres lacs, faiſant, en quelque manière, parti du fleuve St. Laurent, les habitans des bords de ce lac peuvent auſſi deſcendre ce dernier fleuve (ſauf les interruptions des ſauts & rapides) juſqu'au Golphe St. Laurent, ou la Mer du Nord.

Les commerçans du lac Erié ont une troiſième communication non moins précieuſe par les rivières & les routes qui traverſent les Etats-Unis, de l'oueſt à l'eſt, juſqu'à leurs principaux ports, ceux de Philadelphie, New-York, &c.

Enfin, ils peuvent remonter à l'oueſt par le Détroit & les Lacs Supérieurs, particulièrement à la petite ville de Michillimachinac, où ils traitent avec les Sauvages, qui y viennent du fond des terres pour vendre leurs fourrures.

Un Négociant du Canada à Londres, qui a paſſé une grande partie de ſa vie dans le Canada, & en eſt arrivé il y a peu de temps, m'a dit qu'il a vu ſur ce lac une quantité de vaiſſeaux marchands, qui traverſent continuellement d'une puiſſance à l'autre, c'eſt-à-dire, d'un côté à l'autre de ce lac : il y a même vu des frégates de quinze à ſeize canons pour protéger ce commerce.

Cette partie des terres entre les lacs, eſt la plus fertile du Canada : le terrein preſque généralement plat, à quelques collines près, paroît humide & marécageux en certains endroits, par rapport aux forêts, dont il eſt couvert ; mais les défrichemens & la chaleur du ſoleil dans cette latitude, l'auront

bientôt rendu sec, fertile, & très-sain. Déjà les cultivateurs occupent non-seulement les bords du lac Erié, mais encore ils étendent leurs défrichemens en remontant les différentes petites rivières qui tombent dans ce lac.

Ces terres, qui étoient habitées par les Iroquois & les Hurons, ont été achetées d'eux par les Anglois, depuis la paix de 1763, par laquelle les Anglois ont été mis en possession du Canada.

Depuis ce temps les Sauvages se sont éloignés dans les terres, & ne viennent plus dans ce canton que pour traiter avec les Européens de leurs fourrures ; ce qui fait qu'ils n'y sont plus à craindre : d'ailleurs les Sauvages aiment les Canadiens, & les visitent individuellement en frères :—le seul inconvénient avec les Sauvages est, qu'étant peu accoutumés à jouir des plus simples objets des arts, ils en sont très-curieux, & fort adroits à s'en emparer; mais on a le plaisir de les satisfaire, & de s'en faire des amis, à la vie, à la mort, moyennant les plus légers cadeaux.

Ce seroit bien ici la place de donner une idée des mœurs & des usages, des guerres, de la chasse, de la pêche, des mariages, des fêtes, de funérailles de ces enfans de la nature ; mais le catalogue de leurs actions est si peu varié, & tant de différens voyageurs en ont répété les détails, que je me contenterai d'engager mes lecteurs à y avoir recours,

Lac Ontario.

Le Lac Ontario, qui n'eſt ſéparé du Lac Erié que par le Détroit de Niagara, d'environ 30 miles de long, eſt ſitué entre le 43e degré 40 minutes, & le 44e 40 min. auſſi de latitude, du 57e au 60e de longitude. Ce Lac, comme le précédent, eſt fréquenté par des vaiſſeaux pour le commerce, entre les Anglois & les Américains, quoique ces vaiſſeaux ne puiſſent ſortir ni de l'un, ni de l'autre, par rapport aux cataractes & rapides qui les terminent, & les ſéparent, ce qui donne à chacune de ſes petites mers, une propriété maritime excluſive & marquée.

Déjà le Lac Ontario poſsède deux villes naiſſantes, indépendamment de tous les établiſſemens particuliers dont ſes bords ſont garnis : l'une de ces villes, nommée Kingston, eſt deſtinée à ſervir de capitale au Haut Canada ; l'autre, nommée Toronto, eſt la demeure du Gouverneur de cette province, le Général Simcoe, qui tient une conduite ſi reſpectable dans ce pays, & auquel les Loyaliſtes & Eccléſiaſtiques François doivent déjà de la reconnoiſſance pour les expreſſions flatteuſes & engageantes de ſa lettre ci-après tranſcrites : c'eſt à ſes ſentimens loyaux & généreux que nous devons auſſi la certitude de trouver, ſur les bords & à la tête de ce lac, ce que l'on appelle un *Townſhip*, ou un diſtrict, le long de la Baye profonde, nommée par lui Burlington Bay, comme on l'a vu dans le Mémoire des Commiſſaires.

La rive oppoſée de ce lac, qui appartient aux

Etats-Unis, eſt bordée du Canton de la Nouvelle-York, nommé la Geneſey, ou Comté de Montgomery, qui s'étend juſqu'à Albany, au lac Champlain, & aux terres Angloiſes de Montréal. Ces bords du lac Ontario deviendront un jour très-peuplés par rapport aux avantages de cette ſituation, de ſon ſol, de ſon climat, de ſes productions, de ſes rapports avec la partie la plus intéreſſante du Canada pour le commerce, &c.

D'après la Lettre du Général Simcoe, les offres obligeantes du Séminaire de Montréal, & les avantages du local des terres offertes ſur le Lac Ontario, on ne peut douter des facilités que les Eccléſiaſtiques François trouveroient à former un établiſſement agréable dans ce Canton, ſi on leur procuroit les moyens de s'y rendre avec les choſes néceſſaires.

Rivière de Richelieu, ou des Iroquois, dite Chambly, entre Montréal & le Lac Champlain; entre le dernier Saut du Fleuve St. Laurent, (le Saut St. Louis) & la petite ville de Sorel.

LA ſituation de cet emplacement, entre le 45 & le 46e degré de latitude, entre le Haut & le Bas Canada, ſembleroit la poſition la plus avantageuſe de tout le Canada, s'il étoit poſſible encore de s'y procurer des terres du Gouvernement; mais il paroît, par les renſeignemens que nous avons pris, qu'il n'y a plus d'autres moyens d'y en obtenir qu'en en achetant de quelques propriétaires.

Le climat y eſt tempéré, quoique l'hiver y ſoit vif; tout y eſt animé & y reſpire l'activité, par rapport au voiſinage de Montréal *, & du fleuve St. Laurent, où les vaiſſeaux peuvent arriver, n'y ayant plus ni ſaut, ni rapides de Montréal à la mer; le voiſinage de la route qui communique de

---

* La ville de Montréal offre un coup-d'œil très-agréable; elle eſt avantageuſement ſituée ſur le bord de la rivière, qui la partage en haute & baſſe: ſa forme eſt quadrangulaire; les rues ſont bien diſtribuées, les maiſons bien bâties. La beauté du pays d'alentour & la variété des points de vue, inſpirent une certaine gaieté qui ſe répand dans tous les cœurs.

Entre l'Ile de Montréal & le Continent, du côté du nord, eſt *l'Ile Jéſus*, environ huit lieues de long, & deux lieues dans ſa plus grande largeur. Entre ces deux Iles coule un canal nommé la *Rivière des Prairies*, comme elle en arroſe de très-belles.

Le troiſième bras du fleuve eſt parſemé d'une ſi prodigieuſe quantité d'îles, qu'il y a preſqu'autant de terre que d'eau; ce canal ſe nomme les *Mille Iles*, ou Rivière de St. Jean.

Du fort Chambly au lac Champlain il n'y a que huit lieues; la rivière *Sorel* traverſe ce lac:—& il n'y a peut-être pas un canton dans le Canada, qu'il ſeroit plus avantageux de peupler; le climat y eſt plus doux que par-tout ailleurs.

L'Ile de Montréal a dix lieues en long d'orient en occident, & près de quatre lieues dans ſa plus grande largeur. La montagne dont cette île tire ſon nom, & qui a deux ſommets d'une hauteur inégale, eſt ſituée preſque au milieu, entre les deux extrémités, & ſeulement à la diſtance de près d'une demi-lieue de la côte méridionale, ſur laquelle la ville de Montréal eſt bâtie. Cette ville fut d'abord appellée *Ville Marie* par ſes fondateurs; mais ce nom n'a pas été conſacré par l'uſage de la converſation, & n'a lieu que dans les actes publics, & parmi les Seigneurs propriétaires, qui y ſont extrêmement attachés.

Montréal à New-York par terre, & par la rivière de Connecticut, le voiſinage du lac Champlain, & de la rivière de Richelieu, la communication faite avec Québec, & la proximité du Comté de Montgommery, dans les Etats-Unis, dont nous avons déjà parlé, ajoute beaucoup aux agrémens des environs de cette ville.

Sur la Rivière de Chaudière ; Environs de Québec. *

UN établiſſement ſur la rivière de Chaudière, offre tous les avantages de celui des environs de Montréal, dont nous venons de parler, (quoiqu'il

---

* Emil. v. 1, p. 6, *en parlant des Environs de Québec :*
Le pays eſt très-beau.—Aux agrémens communs à preſque toute l'Europe, il joint je ne ſais quoi de grand, de ſublime, de merveilleux. Ici tout eſt magnifique ! Les hommes y ſemblent être une eſpèce nouvelle, lorſqu'on les compare aux François dont ils deſcendent.

Ibid. p. 7. Le fleuve St. Laurent eſt un des plus conſidérables du globe ; ſa largeur eſt de 90 milles à ſon embouchure ; il eſt navigable juſqu'à près de cinq cents milles de la mer, & contient pluſieurs îles, qui en rendent la navigation fort agréable.

La ville de Québec eſt bâtie ſur le ſommet d'une haute montagne eſcarpée, au confluant de deux beaux fleuves, St. Laurent, & St. Charles. Les édifices publics ſe préſentent avec avantage, lorſqu'on les regarde du port. L'Ile d'Orléans, la Caſcade de Montmorency, qui ſe voit dans l'enfoncement,

soit d'un degré plus nord, étant entre le 46e & 47e degré de latitude), par rapport au voisinage de Québec, & de la route de Québec aux Etats-Unis;

&, de l'autre côté, le village de Beauport, terminent le tableau en le rendant plus charmant.

Ibid. p. 29.—Le chemin de Québec à Montréal n'est, pour ainsi dire, qu'une rue prolongée. Les villages y sont si grands, & si nombreux, le long des bords du fleuve St. Laurent, qu'à peine y voit-on quelque terrein sans maisons, à moins qu'il ne soit rempli par un bras du fleuve, par un bois, ou une montagne, qui semblent placés ainsi de distance en distance pour diversifier agréablement la côte: il n'est pas possible de faire un voyage plus charmant.

P. 39.—Le plaisir de l'agriculture est ici fort supérieur à tout ce que l'on peut goûter en ce genre en Europe, soit lorsque les roses commencent à s'ouvrir, soit à la chûte des feuilles: l'Amérique est encore dans la fleur de l'âge; l'Europe est dans la décrépitude.

P. 41.—La Colonie de Montréal, dit un écrivain témoin oculaire, est une mine plus riche que je ne l'aurois soupçonné; elle n'a ni or, ni argent: elle a quelque chose de plus précieux, du bled & du bétail: il n'y manque que de l'encouragement. Les Canadiens sont à leur aise, sans avoir presque pas besoin de travailler; la nature est pour eux une bonne mère, qui leur donne le nécessaire, sans qu'ils prennent la peine de le lui demander.

P. 46.—Je suis enchanté, dit le même écrivain, des agrémens infinis que la campagne offre ici en été; la nature y déploie une magnificence, un luxe, qui tient du merveilleux.

P. 47. La chaleur du jour est plus grande qu'en Angleterre, mais elle y est plus supportable; après midi il s'élève un petit zéphir qui rafraîchit l'air, & rend les soirées délicieuses..... Le verd des prairies est semblable à celui d'Angleterre.

mais il offre de plus une communication avec la Baye de Fundy, à travers le New-Brunſwick, par la rivière de St. Jean.

Il y a deux magnifiques chûtes d'eau auprès de Québec, la *Chaudière*, & Montmorenci.

La première eſt une caſcade prodigieuſe, qui, ſe précipitant au travers des rochers les plus eſcarpés, forme un ſpectacle groteſque, irrégulier & terrible ;—la ſeconde, moins irrégulière, plus agréable, & plus majeſtueuſe, tombe, d'une hauteur énorme, dans le fleuve St. Laurent.

La rivière de Montmorenci, qui fournit des eaux à la caſcade du même nom, offre le plus beau coup-d'œil. Figurez-vous un rocher immenſe, qui ſemble avoir été ouvert par les mains de la nature, pour donner paſſage à une rivière étroite, mais profonde & agréable ; elle y coule comme entre deux murailles, régulières & magnifiques, couronnées des plus beaux bois qu'on puiſſe voir : ſes bords ſont émaillés d'une infinité de fleurs arroſées par de petits ruiſſeaux, qui, après leur avoir payé le tribut de leurs eaux, vont ſe perdre plus bas dans la rivière. On y voit une infinité de grottes naturellement taillées dans le roc. A un mille au-deſſus de la caſcade, la rivière s'élargit avec pompe, comme pour faire place à une île couverte de boſquets fleuris ; les torrens occaſionnés par les pointes irrégulières du rocher, égalent preſque en beauté, & ſurpaſſent en variété la caſcade même, & terminent cette ſcène d'enchantement.

P. 81.—La beauté des ſoirées eſt [illegible] au-deſſus de toute deſcription : figurez-vous une aurore boréale conſtante, ſans le moindre nuage, qui en obſcurciſſe l'éclat ; un clair de lune, pur & argenté, qui ne permet pas de regretter l'abſence du ſoleil.

P. 103.—La pareſſe eſt la paſſion dominante dans ce pays ; on n'y voit pas un Seigneur ſe promener à pied, ni à monter cheval ; il ſe fait traîner, comme une femme, dans une calèche,

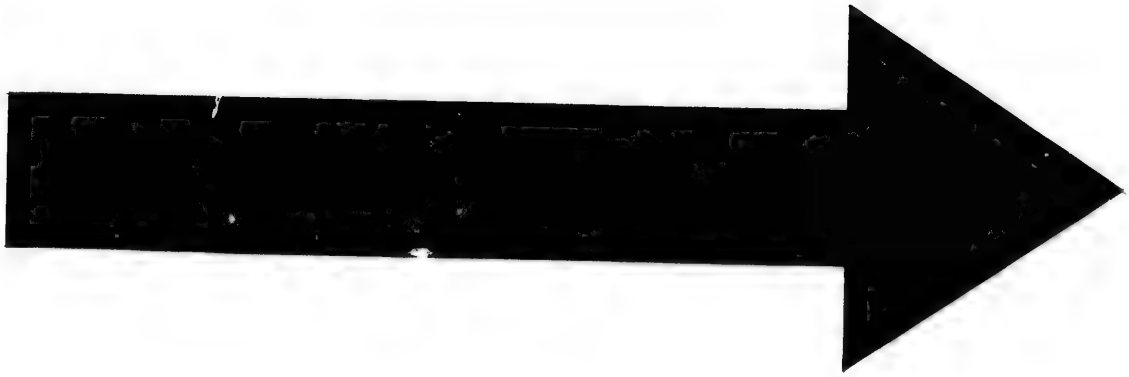

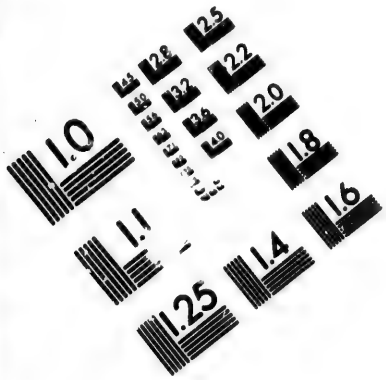

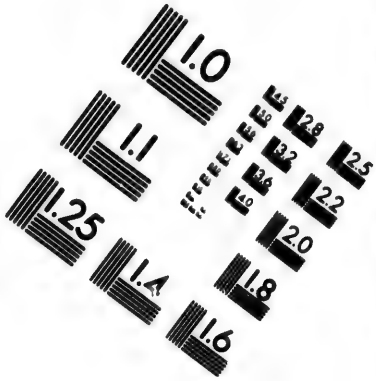

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

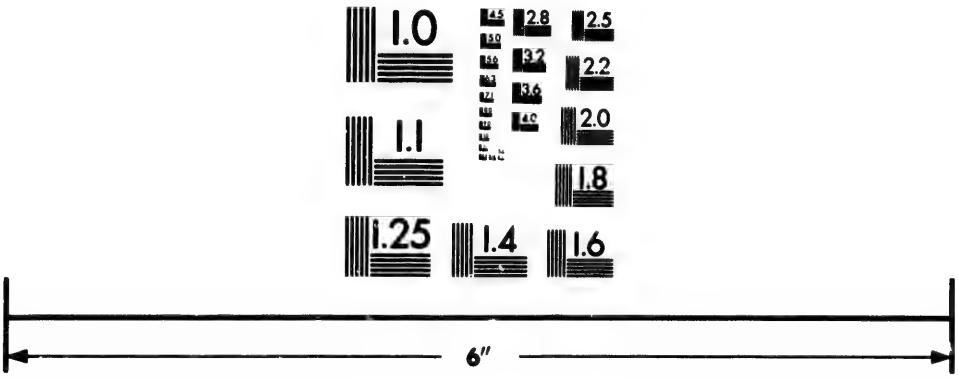

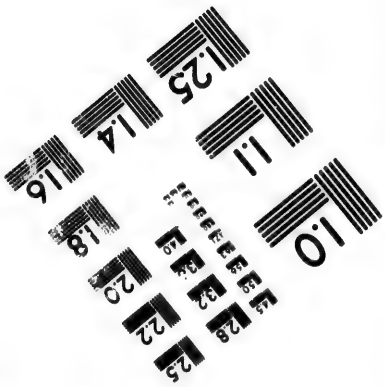

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Les terres y ſont peut-être moins fertiles ; mais on en eſt bien dédommagé par une grande proximité du commerce de la mer, de la pêche de la morue, &c.

Enfin on peut eſpérer d'y avoir aiſément des terres du Gouvernement ; & cet établiſſement ſeroit plus à portée de communiquer avec ceux de la Baye des Chaleurs, de l'Ile Royale, par terre & par eau, & de celui de la Baye de Fundy, par la rivière de St. Jean.

---

qu'il ne conduit jamais : les payſans ſont preſque auſſi oiſifs que les Seigneurs.

P. 105.—Sans la pareſſe des habitans, on pourroit faire croître ici, & en toute perfection, tous les fruits de l'Europe, excepté les groſeilles.

Quelques grains de chaque eſpèce ; un peu de foin, un peu de tabac, une demi-douzaine de pommiers ; des choux & des oignons : c'eſt tout ce qui forme une plantation Canadienne.

Telle eſt l'indolence de ces Canadiens, qu'ils ne veulent pas prendre la peine de fumer leurs terres, ni même leurs jardins. Juſqu'à l'arrivée des Anglois, on jettoit tout le fumier de Québec dans la rivière.

Jugez de la fertilité naturelle d'un ſol qui produit une riche moiſſon ſans engrais, ſans repos, & preſque ſans labourage.

Le nombre des chevaux qu'on y entretient eſt prodigieux ; chaque famille, même la plus pauvre, a une charrette ; & chaque fils de payſan a un cheval pour ſes courſes d'amuſement, indépendamment de ceux qui ſont néceſſaires pour faire valoir la ferme.

Tout ce que nous venons de dire n'empêche pas qu'on ne récolte aſſez de grains, dans quelques cantons, pour pouvoir en exporter en Italie & en Eſpagne.

Baye des Chaleurs.

Il nous reſte à parler de la Baye des Chaleurs, le moins avantageux, peut-être, de ces ſix établiſſemens, & celui ſur lequel nous avons cependant le plus de détails.

Ces inſtructions donneront des éclairciſſemens ſur les autres parties, que nous n'avons pas cru devoir répéter : elles feront ſentir tout ce que l'on peut attendre des autres, & même de celle-ci, qui, comme on le voit, a bien auſſi ſes avantages, puiſque l'on y avoit commencé un établiſſement pour les Loyaliſtes de l'Amérique Angloiſe.

P. 114.—Le Canal de Montréal à Québec offre un ſpectacle qui n'a peut-être rien qui lui ſoit comparable dans l'univers ; ſes deux bords ſont habités ; une aimable confuſion de bois, de montagnes, de prairies, de champs couronnés d'épis, de ruiſſeaux, qui vont ſe perdre dans le fleuve St. Laurent ; d'égliſes & de châteaux, que l'on découvre, de diſtance en diſtance, au travers des arbres, forme une continuité de payſages, que l'œil ne ſe laſſe point d'admirer.

P. 185.—Ici, pendant l'hiver, des maiſons & des voitures où le froid ne pénètre point ; un air pur, un temps ſec, un ciel ſérein, étoilé quand le ſoleil a diſparu ; du jeu, de la danſe, des tables bien ſervies ; des courſes de traîneaux ſur la glace, une affluence de ſpectateurs, car chacun a ſa cariole : la variété des objets, tout ici tient les eſprits dans un enchantement continuel, qui fait que le temps coule auſſi rapidement, & auſſi agréablement, que nos chars ſur le fleuve.

Questions sur le Terrein, &c. de la Baye des Chaleurs, en la latitude 48 *à* 49 *degrés nord, & au* 65 *à* 66 *longitude de Londres.*

1. Y a-t-il plusieurs propriétaires dans le lieu ? & quelle est la religion qu'on y professe, & la langue qu'on y parle ?

2. Combien pourroit-on procurer d'arpens de terre dans ce lieu, & quel est celui à qui on auroit affaire pour cet objet ?

3. Quelle est la nature de ce terrein ; est-il plat ou montagneux ? le terrein y est-il fertile ? & quelles seroient les récoltes qu'on pourroit en tirer ?

4. La terre une fois défrichée, produit-elle beaucoup de bleds? & quelle est à-peu-près la quantité que produit chaque arpent ?

5. Paie-t-on, de ce pays, des droits de douane, ou autres impositions ? quels sont les objets qui sont sujets, soit à l'un, soit à l'autre ?

6. N'y a-t-il point de terrein en bruyère dans ce canton ? y a-t-il de la pierre, du sable ? & enfin, quelle

Réponses sur le Terrein, &c. de la Baye des Chaleurs, en la latitude 48 à 49 degrés nord, & au 65 à 66 longitude de Londres.

1. Il y a plusieurs propriétaires ; le pays est habité presque uniquement par des habitans du Canada, qui, dans l'origine, étoient François, & en parloient la langue :—on y professe, en général, la religion Catholique.

2. On procureroit tout le terrein nécessaire ; il appartient au Roi.

3. Le terrein est montagneux, mais tout y est très-fertile : il rapporte toutes espèces de légumes & de grains.

4. Cette terre produit beaucoup de bled ; j'ignore combien elle produit par arpent ?

5. On n'y paie aucun droit de douane, mais seulement un petit droit de province sur quelques articles de commerce, comme l'eau-de-vie & la melasse, & autres productions des Indes Occidentales.

6. Il n'y a point du tout de bruyères, mais seulement du bois, des groseillers, des framboisiers, &

Questions.

quelle est l'épaisseur de terre végétable qui couvre la surface de la terre ?

7. Le bled est-il cher ? combien valent les soixante livres pesant ?

8. Si l'on avoit plus de bled qu'il n'en faudroit pour sa consommation, trouveroit-on à vendre le surplus, & où en trouveroit-on la défaite ?

9. Quels sont les autres grains que ce terrein rapporte? dans quel temps ensemence-t-on les différentes espèces de grains ?

10. Le chaume & le lin y viennent-ils ?

11. Quelle est l'espèce de bois qui croît sur ce terrein ; est-ce du bois de haute-futaie, propre à la construction des navires? & y trouve-t-on toutes les espèces qu'il faut pour en construire ?

12. Y vient-il des pommes? quelle est la liqueur qu'on y boit ? les eaux sont-elles bonnes & saines ?

Réponſes.

une eſpèce d'érable (le maple) qui rapporte du ſucre.

7. On ne trouve point là de bled à acheter; chacun conſomme le ſien: il faut le tirer de Québec, ou plutôt de la farine, qui vaut de neuf à dix ſhillings le cent peſant.

8. On trouveroit à le vendre ſur les lieux; & ſi on en avoit plus qu'il en faudroit, & qu'on n'en pourroit vendre, on en trouveroit la défaite à Terre-Neuve, en Angleterre, en Eſpagne, & dans le Détroit de Gibraltar.

9. On enſemence au commencement de Mai le froment; on le récolte au mois d'Août, ou au commencement de Septembre.

10. Le lin y vient bien.

11. Il y croît beaucoup de chênes, de hêtres, de ſapins, de pruche, &c. propres à la conſtruction; & on y trouve enfin toutes eſpèces de bois néceſſaires à la conſtruction des navires.

12. Il y viendroit des pommiers; on y boit de la bière de *Pruſſe*; les eaux y ſont bonnes, ſaines, & limpides.

Questions.

13. Quel est le climat ? l'air y est-il bon & sain ? y fait-il froid, y fait-il chaud ?

14. Quel est le genre de nourriture qu'on y trouve ? y a-t-il du poisson de bonne qualité ? quelles en sont les espèces ? y a-t-il du gibier ? y est-il bon ? quelle en est la qualité ? y a-t-il des bêtes féroces ?

15. Y trouve-t-on des bœufs, vaches, moutons, cochons ? quel est le prix qu'on y vend, à-peu-près, chacun de ces objets ? d'où peut-on s'en procurer ?

16. Y trouveroit-on des chevaux, pour l'agriculture, en nombre suffisant ? quel en est le prix ? s'il n'y en a pas, d'où les tire-t-on ?

17. Trouve-t-on un nombre suffisant d'ouvriers pour faire de grands défrichemens ?

18. Avec quoi fume-t-on les terres ?

Réponses.

13. Le climat eſt très-ſérein pendant l'été ; l'air eſt très-bon ; on y vit très-long-temps : il y fait très-froid pendant l'hiver, qui dure depuis le mois de Novembre juſqu'au mois d'Avril ; & le reſte de l'année, il y fait une chaleur modérée, excepté le mois de Juillet & Août, qui ſont fort chauds.

14. On y trouve du poiſſon en abondance, ſur-tout en morue, ſaumon, harengs, maqueraux, des homars, & toutes eſpèces de poiſſons plats, excepté le turbot ; il y a du gibier en abondance, ſur-tout des canards, des perdrix, des lièvres, des lapins, des pigeons, & des orignals, qui ſont une eſpèce de cerf, qu'on mange comme du bœuf, & eſt auſſi bon. Il y a des ours, mais qui ne ſont pas méchans, & qui fuient les hommes : il y a des baleines.

15. Il n'y a que très-peu de bœufs, vaches, moutons & cochons : on peut les tirer de Québec.

16. On trouveroit à Québec un nombre ſuffiſant de chevaux & de bœufs pour l'agriculture.

17. Non, il faut en mener.

18. N'ayant jamais été cultivées, ou bien peu, elles n'ont pas beſoin d'être fumées.

Questions.

19. Les glaces & le froid excessif de l'hiver n'empêchent-t-ils point de travailler aux défrichemens pendant cette saison ? & combien de temps est-on sans pouvoir travailler les terres chaque année ?

20. Le terrein qu'on se propose de vendre est-il dans un même continent, & se joint-il ?

21. Est-il sur le bord de la mer ? & quelle longueur de mer le baigne ? Y a-t-il quelque port, & quelques endroits où l'on puisse construire des vrisseaux, ou des bateaux ?

22. N'y a-t-il point de marais dans le terrein, & quel en est l'étendue, c'est-à-dire combien se trouve-t-il d'arpens en marais ? y a-t-il des rivières à traverser ces terres ? y a-t-il des étangs ?

23. Quelles sont les espèces de fruits qu'on trouve dans cette terre ?

24. Quels sont les outils nécessaires, tant pour abattre le bois, que pour défricher & labourer les terres ? en trouve-t-on sur les lieux, ou faut-il en porter, de même que des meules pour les aiguiser ?

25. Trouveroit-on des maisons pour se loger en arrivant ? y en a-t-il beaucoup ? Y a-t-il quelque ville ;

Réponses.

19. La terre étant toute couverte de neige à plus de ſix pieds d'épaiſſeur, on ne peut que difficilement déraciner, mais c'eſt le temps où on abat le bois ; on eſt ſix mois ſans pouvoir travailler la terre, on charie le bois avec des bœufs, ou des chiens.

20. Tout ce terrein eſt dans le même canton, & ſe joint : il appartient au Roi, qui peut le donner.

21. Lorſqu'on a deux lieues ſur le bord de la mer, on en donne ſix dans les terres, c'eſt-à-dire que l'on n'a qu'un tiers baigné de la mer : il y a beaucoup d'endroits propres à conſtruire des vaiſſeaux.

22. Il y a quelques marais ; ces terres ne ſont pas traverſées par des rivières : il n'y a pas d'étangs, du moins je n'en connois pas.

23. Il n'y a que des groſeilles & des framboiſes, & des noiſettes en abondance.

24. Il faut des haches, des harpons, des ſcies, & en outre de quoi monter des charrues ; on en trouve ſur les lieux, mais qui ſont fort chers : il faudroit en porter, de même que des meules.

25. Il y a un village dont les maiſons ſont abandonnées ; il faudroit en conſtruire en arrivant ; mais

ville ? y en a-t-il auprès du terrein que l'on ſe propoſe de vendre ?

26. Quel eſt l'eſpèce de commerce qu'on peut faire dans cet endroit ? y en a-t-il d'autres que celui du bois, du poiſſon, & des pelleteries ? où les porte-t-on ; quel eſt le prix, ſoit du quintal de morue, ſoit du pied de planche ? combien en coûte-til pour faire ſcier la planche ? avec qui enfin peut-on faire le commerce ?

27. Quels ſont les objets néceſſaires pour faire la pêche ? les trouve-t-on ſur les lieux ? quels ſont ceux qu'il faudroit y porter ?

28. Trouve-t-on à vendre le poiſſon ſur les lieux ? lui faut-il quelque préparation, & quelles ſont les choſes néceſſaires pour le préparer ? la morue que l'on prend dans ces parages eſt-elle de la meilleure qualité ?

29. Un François qui s'établit en Canada peut-il, en vertu du traité de commerce fait entre l'Angleterre & l'Eſpagne, faire la pêche de la baleine dans la Mer du Sud ? & pourroit-il, s'il manquoit d'eau, ou d'autres vivres, mettre un bateau à la mer pour ne aller chercher à terre ?

comme elles ſont de bois, elles ſont faites en deux ou trois jours : il n'y a point de villes plus proche que Québec.

26. Le commerce de farine, de poiſſon, de pelleteries, & du bois ; le quintal de morue apprêtée vaut de dix à douze ſhillings, & ſe vend, en Eſpagne, Italie, & Portugal, de douze à vingt ſhillings ; la différence du ſterling, à l'argent du pays, eſt un dixième, c'eſt-à-dire l'argent du pays vaut un dixième moins que ſterling.

27. Il faudroit premièrement conſtruire des chaloupes, &, pour cela, avoir des ancres, des voiles, des cables, & les différens cordages ; des filets pour des maqueraux, ſaumons & harengs, & des lignes pour pêcher la morue.

28. On trouve ſur les lieux la défaite du poiſſon ; il faut le ſaler, & pour cela tranſporter du ſel, ou on le payeroit plus cher en l'achetant ſur les lieux : la morue n'eſt pas ſi grande que celle de Terre-Neuve, dans la Baye de Conception, &c. mais on en trouve auſſi bien la défaite : elle eſt auſſi bonne.

29. Il n'y a point de traité de commerce entre l'Angleterre & l'Eſpagne ; mais les Anglois ont perſiſté à réclamer leur droit de pêcher la baleine dans la Mer du Sud : les Eſpagnols l'ont reconnu.

Queſtions.

30. Fait-on la chaſſe ſur le terrein qu'on veut vendre ? eſt-ce de cette chaſſe qu'on ſe procure des pelleteries ? où trouve-t-on à acheter des peaux ? y a-t-il des lieux où on ſe raſſemble pour faire des ventes, comme foires ou marchés ?

31. Trouve-t-on ſur les lieux des ouvriers pour la conſtruction des vaiſſeaux ? y ſont-ils chers ? faudroit-il en mener ?

32. Y trouve-t-on de la toile de voile, du chanvre, des cordages, du goudron, de la braye, enfin tout ce qui eſt néceſſaire pour la conſtruction des vaiſſeaux ? ou, d'où les tire-t-on ?

33. Y trouve-t-on du fer, du cuivre ? dans le cas contraire, d'où les fait-on venir ?

34. Y a-t-il des eccléſiaſtiques, des médecins, des chirurgiens ? y trouve-t-on des remèdes ?

35. Y a-t-il dans ce canton des loix ? quelqu'un chargé de les faire exécuter ? le Roi y a-t-il un repréſentant ? une Cour de Juſtice ? les François peuvent-ils y poſſéder quelques emplois ?

36. La conſtruction d'un moulin à ſcier le bois eſt-elle chère ? combien en coûteroit-il pour en établir ? y a-t-il ſur le terrein des lieux propres à en faire conſtruire ?

Réponſes.

30. On peut faire la chaſſe, & trouver à acheter des pelleteries ; on trouve ſur les lieux des habitans qui y ſont établis : mais on les échange avec des marchandiſes, qui ſont des couvertures de laine, & toutes ſortes d'eſpèces de groſſes étoffes & de gros linges : il n'y a ni foires, ni marchés.

31. Il faudroit mener des charpentiers pour la conſtruction des vaiſſeaux : & des bateaux, il n'y en a point à vendre ſur les lieux.

32. Non, il y faut tout porter.

33. Il faut tirer le tout d'Angleterre.

34. Les médecins & chirurgiens y ſont inutiles ; on ſe porte bien.

35. On y donne des loix cette année. Un Gouverneur-député, & des magiſtrats, forment une Cour de Juſtice, dont les François peuvent être membres après avoir fait au Roi un ſerment d'allégiance, qui ne touche en rien la religion, & qui conſiſte ſeulement à être fidèle au Roi.

36. Il y a un moulin pour ſcier le bois à Bonaventure, & il en coûteroit peu pour en conſtruire ; mais je ne connois pas d'autres rivières où en établir.

Signé J. P. DE GRUCHY.

De l'Ile Royale, ou Cap Breton.

L'Ile Royale, ou Cap Breton, à l'entrée du Golphe St. Laurent, à 15 ou 16 lieues de l'Iſle de Terre-Neuve, n'eſt ſéparée de la Nouvelle-Ecoſſe que par un Détroit d'une lieue de large ; elle reſſemble à un fer à cheval écraſé, & a 80 lieues de circonférence, ſans y comprendre les anſes. Elle eſt extrêmement coupée de lacs & par les eaux de la mer, qui, en la partageant pour ainſi dire en deux, y forme une ſuperbe Baye.

Le ſol y eſt modérément fertile ; la parallèle du 46e degré de latitude la coupe par le milieu.

Les mines de charbon de terre y ſont abondantes ; on y trouve pluſieurs beaux & bons ports.

Elle eſt d'un grand avantage, à cauſe de la pêche de la morue qui ſe fait ſur ſes côtes.

Louiſbourg en eſt la capitale ; c'eſt une jolie ville bien bâtie ſur une langue de terre, qui forme un bon port, qu'on a bien fortifié. Les François ont commencé cet établiſſement en 1714, & l'ont accru en 1730 : elle fut priſe en 1745 ; les habitans de la Nouvelle Angleterre, qui en ſont voiſins, contribuèrent le plus à cette priſe. Par le Traité d'Aix-la-Chapelle elle fut rendue aux François, qui n'épagnèrent rien pour la bien fortifier.

Cependant elle fut priſe de nouveau, en 1758, par les Anglois, ſous les ordres du Général Amherſt, & de l'Amiral Boſcawen, qui avoit joint aux troupes Angloiſes un corps conſidérable des habi-

tans de la Nouvelle-Angleterre. Ils trouvèrent dans cette place 221 pièces de canons, dix-huit mortiers, & des provisions de guerre. Ils y coulèrent à fond cinq à six vaisseaux de guerre. Cette place a été cédée à la Couronne d'Angleterre par la paix de 1763, depuis laquelle on a fait sauter les fortifications, & démantelé la ville de Louisbourg.

Sur les Côtes de la Nouvelle-Ecosse, et New-Brunswick.

Baye de Fundy—Située du 43° ½ de latitude, au 46°, du côté de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse; du 45° au 46° du côté des possessions Angloises dans le New-Brunswick; offre les établissemens les plus brillans, pour le commerce, de tous ceux dont nous avons parlé ci-dessus. On y est entièrement hors du Golphe St. Laurent; & cette Baye, ouverte seulement du côté du Sud, présente plus de facilités à tous les vaisseaux qui viennent d'Europe, des Indes Occidentales, &c. soit à Hallifax, ou Annapollis, ou à l'embouchure de la Rivière St. Jean.

Une route convenable communique, par terre, de ces villes à Québec, & passe nécessairement par l'Isthme d'Acadie au fond de cette Baye; ensuite par la Rivière des Chaudières, un de nos

établiſſemens. Une grande partie des terres y ſont moins fertiles, dit-on, mais alors le commerce, la pêche de la morue, la conſtruction des petits vaiſſaux, les mines, &c. l'emporteroient ſur l'agriculture, ſans la faire abandonner, les terres y rapportant ſuffiſamment.

D'ailleurs le climat y eſt plus doux, comme nous l'avons dit, par rapport au voiſinage de la mer.

AUX VRAIS BRETONS.

SI l'humanité ſeule a dirigé les ames de tous les hommes riches & généreux, qui ont fait & font encore de ſi grands efforts pour le bonheur & la civiliſation des Noirs; établiſſement qui a pour but, en même temps, la culture d'une grande portion de terre en Afrique, pour abolir l'eſclavage, &c., combien ne doit-on pas attendre les mêmes efforts, & d'un plus grand nombre d'individus encore, pour remplir les mêmes objets (à la civiliſation près), lorſqu'il s'agit d'aſſurer ſeulement l'exiſtence & empêcher le déſeſpoir (où doivent plonger les dernières miſères) de deux Corps entiers des plus reſpectables, tels que la Nobleſſe & le Clergé d'un grand Empire; êtres d'autant plus intéreſſans, que l'état affreux auxquel ils ſe trouvent réduits, ne doit plus, non-ſeulement leur laiſſer de rivaux, mais doit au contraire leur aſſurer des amis & des protecteurs parmi les honnêtes gens de toutes les claſſes? Quel pourroit être l'homme aſſez malheureux pour envier leur ſort aujourd'hui? Enfin que demandent-ils? Une ſimple ſubſiſtance acquiſe en partie à la ſueur de leur front, par des travaux nobles & dignes de ceux que l'infortune même ne ſauroit avilir.

Pour améliorer leur ſituation, on a propoſé de former ces établiſſemens dans le Canada; mais

comme il eſt néceſſaire, pour réuſſir, d'être aſſuré d'une certaine ſomme d'argent en avance, on propoſe au Public, (particulièrement aux ames ſenſibles, & aux vrais Bretons qui deſirent l'avantage d'une portion eſſentielle de leur territoire par la culture des terres, ſans valeur aujourd'hui, & par le développement du commerce qui s'enſuivra, &c.) de former une Souſcription, par laquelle les Souſcripteurs ſeront à portée d'exercer, non-ſeulement leur humanité & leur généroſité, mais auſſi leurs intérêts perſonnels; parce que chacun d'eux aura, ſur cet établiſſement, droit à une part de propriété, relative à la ſomme pour laquelle il aura ſouſcrit.

Chacun ſera libre de ſouſcrire pour telle petite ſomme qu'il lui plaira, chez MM. . . . . Négocians à Londres, qui recevront les capitaux, & payeront les intérêts.

Il faudra nommer un Négociant à Québec, pour recevoir les fonds de la Compagnie de Londres; il ſera tenu du tout un compte fidèle, par les mains des Négocians ci-deſſus.

Les Souſcripteurs auront pour aſſurance, & pour hypothèque,

1°, Les intérêts, conformément au Tableau; ou,

2°, Le dixième de la totalité de ce qui ſera défriché pendant les dix premières années.

3°, les Emigrés & les Eccléſiaſtiques qui ſont hors d'état de travailler, peuvent offrir encore, pour obtenir des avances particulières, des hypothèques

de

de garantie, tant au Gouvernement, qu'aux maiſons de commerce qui les ſoutiendront, ſur leurs biens de France, leſquels, tôt ou tard, pourront leur être rendus.

D'ailleurs, quoique les biens des Emigrés ſoient cenſés ſous la main des Jacobins de France, il n'en eſt pas ainſi de tous :

1°, Une paix quelconque peut remettre les propriétaires en poſſeſſion de leurs biens.

2°, Quelques Emigrés ont des biens dans les Iles d'Amérique, dans l'Inde, &c.

Quoiqu'il ſoit difficile de compter ſur une contre-révolution, ſoit prochaine, ſoit entière, cependant on ne doit pas regarder une hypothèque ſur les biens des Emigrés, & des Eccléſiaſtiques de France, comme un objet de nulle conſidération.

Alors, ſoit que cette dernière hypothèſe ſoit agréée par le Gouvernement, ou par des compagnies de commerce, elle peut offrir, avec le temps, une ſpéculation des plus avantageuſes pour les entrepreneurs qui auront fourni peu, avec la perſpective de gagner beaucoup ſans aucuns riſques, ayant pour première aſſurance les nouvelles terres du Canada qui vont être cultivées, & qui vaudront, dans la ſuite, beaucoup plus que les ſecours avancés pour leur défrichement.

Il eſt certain que l'état actuel de la France ne pouvant s'appeler un gouvernement, le moment où les choſes rentreront dans l'ordre, ſoit par l'effet des attaques extérieures, ſoit par celui des guerres

intérieures (*qui ſuccéderont aux premières*, dès que les différens partis ſe trouveront livrés à eux-mêmes) alors, dis-je, les propriétés pourront du moins rentrer dans les mains des propriétaires, ſoit de loin, ſoit de près.

Les moyens d'aſſurance & de bénéfices ſe développeront de plus en plus, ſi l'on conſidère, comme je l'ai déjà dit, que beaucoup d'Emigrés ont des poſſeſſions dans les Colonies, & que ſi un nombre de ceux-ci ſe joignoient aux opérations du Canada, les ſommes qu'ils pourroient trouver ſur leur crédit, formeroient une maſſe, & ils deviendroient eux-mêmes *actionnaires*.

Ces François propriétaires dans les deux Indes ne doivent pas négliger l'avantage qu'il y auroit pour eux d'avoir leurs reſſources diviſées en pluſieurs points, de la nature de celui-ci. Ils doivent ſavoir que, ſi les fortunes ſont plus rapides à Saint-Domingue, & aux autres Iles, elles peuvent éprouver des *revers ſubits*; & quoique plus lentes, peut-être, au Canada, elles ſont plus ſûres.

Il eſt des propriétaires, même des plus riches de nos îles, dont les habitations ſont totalement dévaſtées par les ſuites cruelles de la révolution; ces propriétaires ne trouveroient aſſurément pas d'avantages à ſe rendre, d'ici à long-temps, ſur leurs biens; cependant il eſt des premiers négocians de Londres, qui fourniſſent ſans difficulté des ſecours & des avances à ces malheureux propriétaires. Alors qu'ont de mieux à faire ceux-ci (au lieu de

consommer des ressources aussi précieuses), sinon de se procurer par elles une propriété solide qui leur restera? Elle leur assure au besoin un refuge contre de nouvelles infortunes, & des moyens de commerce entre ces deux genres de propriétés, avec le choix d'habiter, dans la suite, celle des deux qui leur plaira le mieux ; car enfin, si le Canada est froid encore en hiver, dans les parties les plus tempérées que nous habiterons, du moins le climat en est sain, exempt des ouragans & des tempêtes des Iles occidentales, sur lesquelles, par la brûlante chaleur de leur température, on n'est assuré ni de sa santé, ni souvent de ses récoltes.

On doit sentir les avantages qui vont se développer pour le commerce des bois, & autres productions du Canada, lorsque toutes, ou la meilleure partie des îles occidentales, vont appartenir à l'Angleterre : ce qui fera tomber le commerce de ce genre, que faisoient les Etats-Unis.

Peut-être aussi le Gouvernement se déterminera à donner, en faveur de cette opération, quelques concessions dans une des deux Indes, qui, en accréditant celle du Canada, suffiroit pour fournir aux dépenses.

Il nous semble aussi que les différens moyens que nous venons de détailler comme étant les suites naturelles de l'établissement proposé, devroient engager les membres de la Compagnie de la Baye d'Hudson à se mettre à la tête de ces opérations. Si l'on compare les deux établissemens sous tous

les points de vue, l'on verra que tout eſt en faveur du Canada ; dans l'un & l'autre, ils feront commerce de fourrures & pelleteries : mais pour ſentir toute l'étendue des avantages ſupérieurs de ce dernier, on n'a qu'à jetter les yeux ſur ce que nous publions dans cet ouvrage : Avantages du climat—des productions—facilités du commerce—richeſſe du ſol, &c.

Ces nouveaux établiſſemens ſeront une circonſtance favorable pour les perſonnes qui poſsèdent des terres dans ces parties du Canada, ou aux environs, ſur-tout les grands propriétaires, tels que Lord Amherſt, M. Pulteney, M. Burke, à l'Ile St. Jean, &c. Ils tireront meilleur parti de leurs terreins, ſoit pour les vendre dans ce moment, ſoit pour profiter des reſſources qu'un pareil établiſſement procurera néceſſairement à tout ſon voiſinage.

Quant aux avantages extérieurs que l'on peut ajouter à ceux naturels de ces Colonies, ils dériveront du commerce ; & nous croyons pouvoir eſpérer de former aiſément une aſſociation avantageuſe avec les nouvelles affaires de Saint-Domingue. Les opérations commencées dans les Indes Occidentales, ne peuvent que devenir de plus en plus avantageuſes, l'état actuel de la marine Françoiſe ne lui permettant pas, pour un grand nombre d'années, de s'oppoſer aux progrès que l'on doit attendre de la marine Angloiſe dans la préſente campagne, tant ſur les Indes Orientales déjà conquiſes, que celles Occidentales, qui ne peuvent lui échapper.

Les nouvelles opérations du Canada ne peuvent donc manquer de réuſſir,

1°, Si le Gouvernement Britannique, & celui du Canada, donnent les premiers ſecours ;

2°, Si les mêmes maiſons de commerce qui ſe ſont miſes à la tête des affaires de Saint-Domingue, & d'autres Colonies, ſe mettent à la tête de celles du Canada.

3°, S'il ſe forme des ſouſcriptions pour ſoutenir cette entrepriſe utile à l'humanité, & indiſpenſable pour ſauver un nombre conſidérable d'infortunés du comble de la misère ; ce qui mettroit en même temps un terme aux efforts qui ont été faits juſques ici pour les ſoutenir en Angleterre.

4°, Par l'étendue même de l'entrepriſe, ces opérations ne ſe bornant pas ſeulement à la culture de la terre, mais comprenant le commerce des pelleteries, du poiſſon par les pêcheries, la conſtruction de certains vaiſſeaux, la vente des bois, planches, &c. ; celle des farines, & potaſſe par la ſuite, les huiles des baleines, & autres ; le ſucre d'érables.

5°, Par l'accroiſſement que nous apporterions à la population d'un pays, qui en eſt auſſi dénué à proportion de ſon immenſe territoire.

6°, Par l'exploitation des mines de fer, & autres, & quelques manufactures de verre, ou autres objets de première néceſſité.

7°, Enfin, les Négocians feront auſſi des profits ſur les objets à fournir à Londres pour ces Colonies.

En mettant 2000 guinées en ſociété, entre ſix perſonnes, ou pour une ſeule famille, 1000 arpens de terre ſeront défrichés en dix ans au plus ;

Parce que chaque homme défrichant au moins 5 arpens par an, 20 hommes en défricheront 100.

Pour défricher 1000 arpens en dix ans, il faut par conſéquent, au plus, 20 ouvriers ; & nous croyons que 10 ſuffiroient. Si l'on en emploie 20, on doit défricher les 1000 arpens en 5 ou 6 ans.

Les 2000 guinées alors ſe trouveront dépenſées en dix ans, parce que l'arpent coûtant 36 liv. de défrichement, 1000 arpens coûteroient 1500 guinées.

Les 500 guinées de plus, reſtant & compoſant le quart, auront été conſumées, pour le moins, par les premières dépenſes de paſſage, premiers achats, premier établiſſement, &c.

On aura le produit des terres cultivées en outre, qui ſeront répartis à chaque membre de la ſociété relativement. Il faudra pourvoir à la nourriture des 3 premières années, pour le moins, ſur la maſſe d'argent ; mais cette ſomme rentrera par le revenu, le commerce, &c.

Par conſéquent celui qui aura mis 1000 guinées, aura 500 arpens de terre.—Si un arpent de terre défriché rapporte une guinée par an, mille guinées en vaudront à l'actionnaire 500 de rente, c'eſt-à-dire 50 pour 100 en fond de terres bâties, ſans compter les reſſources du commerce des pelleteries, de l'induſtrie, manufactures, &c.

Les avantages, en allant dans ce pays, ſont donc ſi clairs, que tous les inconvéniens ſe réduiſent à la peine d'y paſſer ; & comment peut-on conſidérer ce trajet, d'un mois environ, comme pénible, lorſqu'on le fait dans la plus belle ſaiſon, ſur d'excellens vaiſſeaux, en bonne compagnie. Si l'on penſe que tous les jours on fait, à grands frais, pour ſon ſimple plaiſir, des voyages beaucoup moins agréables, d'autres par ſpéculations particulières de commerce, dont le ſuccès eſt précaire, ou haſardé, tandis que celui-ci eſt certain, & déterminé pour toujours. Voit-on pour ainſi dire un homme riche, en Angleterre, qui n'ait pas fait un, deux, trois, ou quatre voyages aux Grandes-Indes, ou par-tout ailleurs, avec beaucoup plus de peines, & des ſéjours infiniment plus longs ſur toutes les mers.

Enfin ſi les calculs que nous faiſons ici ſont démontrés par le fait, les avantages ſont tels, qu'il ne faut que ſe déterminer à aller chercher une fortune aſſurée qui vous attend, pour vous récompenſer d'avoir ſurmonté des préjugés ridicules.

Il n'eſt donc pas néceſſaire d'attendre que l'on ait de grandes ſommes obtenues, ou à ſoi, ni d'obtenir d'avance de grandes terres pour ſe déterminer à y aller. Il ne faut qu'être pluſieurs amis réſolus à travailler enſemble ; demander enſuite des paſſeports favorables, avec l'argent du paſſage, comme pour aller à Saint-Domingue, ou ailleurs, environ 50 guinées pour tout ; & ſur cette avance, des Négocians en feroient auſſi une pareille, payable ſur les lieux, pour la choſe, & cela ſuffiroit.

À LA NOBLESSE,

ET

AU CLERGÉ FRANÇOIS.

NOUS croyons qu'il ſeroit aiſé de lever tous les obſtables qui pourroient s'oppoſer à ces opérations, ſi un nombre aſſez conſidérable des malheureuſes victimes de la Révolution de France, tant ceux qui ont encore quelques fonds, ou crédit, que ceux qui n'en ont plus, ſe déterminent à profiter de la ſeule reſſource qui leur reſte peut-être aujourd'hui, & qu'ils ont tant d'intérêt d'accepter. Ils ſont d'autant plus malheureux, qu'ils ſe ſont trop flattés du retour prochain des objets de leurs eſpérances.

D'un autre côté, les ſecours qui paroiſſent les mieux établis, ceux que les Eccléſiaſtiques reçoivent encore aujourd'hui des ames généreuſes de la Grande-Bretagne, *pouvant s'épuiſer*, on ne croit pouvoir leur donner un meilleur conſeil que de les avertir de ne pas laiſſer échapper les avantages qui leur ſont offerts dans des établiſſemens qui leur préſentent (outre ce que nous avons dit ci-deſſus des reſſources de la vie) la facilité de pratiquer leur religion, d'y obtenir même des bénéfices, des éducations à faire

parmi les Canadiens, l'inſtruction des Sauvages, & un climat très-ſain, &c.

En outre toutes ces conſidérations, il eſt étonnant qu'on ne puiſſe concevoir que dans les affaires générales d'une auſſi grande importance que celle de la préſente Révolution, les intérêts particuliers ſont toujours *ſubordonnés*, c'eſt-à-dire, ſouvent *ſacrifiés*, ſans que l'on puiſſe même en vouloir aux Puiſſances qui dépendent elles-mêmes de circonſtances plus impérieuſes ; & qu'alors, des *reſſources offertes & refuſées ne nous laiſſeroient pas même celle de la pitié*, parce que l'on a à nous dire que nous ne ſommes pas les ſeuls malheureux dans ce monde, & que, malgré la meilleure volonté poſſible, *on préfère naturellement ceux de ſon pays*. On peut voir ſur cela ce qu'ont dit les papiers publics, &c.

Nous devons donc nous déterminer à faire tous nos efforts pour aider nos bienfaiteurs à nous ſecourir.

Enfin, (en ſuppoſant qu'un certain nombre, qui n'ont pas d'autres reſſources, ſoient obligés de travailler eux-mêmes à *cultiver leur terrein*) il eſt certain qu'il n'y a que le préjugé, qui fait plus redouter les travaux du *cultivateur propriétaire*, que les peines & fatigues du Soldat Gentilhomme, ſur-tout de celui qui ne ſait pas *poſitivement* pour qui il combat. D'ailleurs les Emigrés trouveront d'autres reſſources militaires au Canada, ſoit dans les Milices du pays, ſoit dans les nouveaux Régimens que l'on dit devoir y être levés.

Quant aux Eccléſiaſtiques, quoiqu'un grand nombre ſonge ſérieuſement à paſſer au Canada, MM. les Evêques répugnent à les laiſſer partir, & cela par un motif reſpectable, " parce qu'ils " craignent, dans le cas d'une contre-révolution, " de manquer de leurs meilleurs ſujets pour aider " à rétablir des principes totalement égarés en " France."

Cette crainte eſt naturelle ; mais voici ce qu'on peut leur répondre. Si la queſtion faite au commencement de ce Mémoire eſt réſolue par les Puiſſances coaliſées, ou par le Gouvernement Britannique : c'eſt à dire, ou l'on a l'intention de rétablir le Clergé, la Nobleſſe, l'ancien régime enfin en France ? ou l'on ne l'a pas ?

Quand la réponſe à cette première queſtion ſeroit affirmative, dans combien de temps cet objet ſera-t-il rempli ?—Êtes-vous ſûrs de conſerver des ſecours ſuffiſans juſqu'à ce temps ?—Ne craignez-vous point de fatiguer ?—N'avez-vous pas la conviction que 500 ou 1000 prêtres de moins ne vous laiſſeroient pas ſans ſujets ?—Quand ce vuide ſeroit plus conſidérable, une Contre-révolution *complette* ne vous en raméneroit-elle pas un grand nombre ?

Si la réponſe à cette première queſtion eſt négative, de quelle reſponſabilité nos Seigneurs Evêques ne ſe chargent-ils pas, en empêchant les Eccléſiaſtiques de former de nouvelles communautés ſi utiles pour eux, & de profiter des bonnes intentions actuelles du Gouvernement ?

Que répondroient-ils par la ſuite à ce Gouvernement, s'il leur diſoit,

" Nous avons fait tout ce qu'il étoit poſſible de " faire pour vous, proviſoirement; nous vous " avons de plus offert des moyens aſſurés pour " l'avenir ;—vous n'en avez pas voulu profiter.— " Nous ne pouvons continuer, ou renouveller la " guerre pour vous ſeuls ; les dépenſes qu'elle nous " a occaſionnées nous empêchent même de faire " d'autres efforts.—Allez où bon vous ſemblera, " &c."

Que répondroient-ils enſuite à leurs eccléſiaſtiques, qui leur diroient,

" Vous nous avez flatté d'un vain eſpoir, dont " le ſuccès ne dépendoit pas de vous, quelques " pures que fuſſent vos intentions & les nôtres. " Vous nous avez empêchés de profiter de la ſeule " reſſource convenable à notre état.—Qu'allons- " nous devenir ?"

Enfin ſi le Gouvernement, ne voulant pas faire de *réponſe poſitive* à la première queſtion, vous propoſe cette amélioration de votre ſort ;—n'eſt-ce pas vous en dire aſſez ?

Du reſte, je m'en rapporte au jugement public ſur ces réflexions.

SUR LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT.

D'APRÈS l'eſpèce d'incertitude (que l'on pourroit nommer l'embarras des richeſſes) dans laquelle nous mettent les différens avantages des diverſes contrées du Canada, une diviſion entre quatre ou cinq Colonies nous paroîtroit ſage & plus avantageuſe au bien général & particulier. Il n'en réſulteroit que *plus d'union entre toutes les parties*, un commerce plus actif dans tout l'intérieur, & plus avantageux à l'extérieur, une connoiſſance plus exacte du pays, avec la facilité de ſe réunir en deux parties au beſoin.

Mais, dans tous les cas, il ſera mieux de n'être pas tous dans un même lieu. Notre incertitude ſur les emplacemens ne vient que de ce que nous trouvons des avantages près de la mer, qui ne peuvent avoir lieu dans les terres, *& vice versâ*. La diviſion en pluſieurs parties nous procureroit la réunion de tous ces avantages.

D'ailleurs on convient aſſez généralement de la difficulté de réuſſir dans ces entrepriſes, ſi l'on y conduit trop de monde à la fois, ſans être aſſuré de pourvoir à tout. Ce ſeroit donc obvier à cet inconvénient, ſi l'on n'en mettoit qu'un petit nombre dans chaque partie, ſucceſſivement & dans le même temps.

On verra ci-après les inſtructions que nous avons raſſemblées ſur chacun des ſix points qui paroiſſent mériter la préférence, tous à des diſtances à-peu-

près égales, & ſitués entre le 42e & 47e degré de latitude.

Tout ſe réduit donc à ſe procurer, ſoit du Gouvernement, ſoit de Négocians, ſoit d'ailleurs,—1°, pour celui qui veut aller ſur ſon compte, ſans travailler *lui-même*, 200 guinées ;—2°, pour ceux qui iront en maſſe, ſans travailler eux-mêmes, chacun 100 guinées ;—3°, pour celui qui eſt déterminé à travailler lui-même, UNE HACHE, avec ſeulement de bonnes recommandations : & les avantages ſeront les mêmes pour chacun de ces trois genres.

Du reſte, comme on peut être convaincu, par la déclaration que j'en ai faite au Roi, dans mon Mémoire, que je ne prétends, ni ne deſire avoir aucune autorité, ni aucune portion ſur ces établiſſemens généraux, j'eſpère que l'on rendra juſtice à la pureté de mes motifs. J'ai fait ce que j'ai pu & cru devoir faire dans les conjonctures actuelles ; je ſerai enchanté ſi d'autres peuvent ajouter à mon travail, ou en faire un meilleur. Je n'engage perſonne à abandonner tel ou tel autre parti. Je dis ſeulement avec franchiſe ce que j'ai cru avantageux à mes confrères malheureux. On ne peut douter de ma ſincérité à cet égard, puiſque je prends ce parti moi-même. Que l'on veuille bien ſe ſouvenir auſſi que ce n'eſt pas de mon chef que je fais ces propoſitions, & que j'en ſuis ſeulement l'interprète.

FIN.